

Horizon 2030

Les premiers pas d'une nouvelle réserve



ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Les neuf puissances nucléaires

FOCUS

Le service militaire en France et à l'étranger

EXPOSITION

Rencontre avec le conservateur du Musée des Troupes de montagne

AUX CÔTÉS DE CEUX QUI N'ABANDONNENT JAMAIS



Unéo, la mutuelle santé des forces armées, était aux côtés de l'équipe de France et du Centre National des Sports de la Défense (CNSD) pour célébrer la résilience et la force du collectif lors des Invictus Games 2025.

*Santé, prévoyance, actions de prévention et solutions du quotidien,
découvrez notre engagement auprès de la communauté militaire sur*

www.groupe-uneo.fr

SOMMAIRE

PHOTOS DE LA COUVERTURE : © STOCK.ADOBE.COM

**REVUE
D'INFORMATION
ET DE LIAISON
DE L'UNION NATIONALE
DES OFFICIERS
DE RÉSERVE ET
DES ORGANISATIONS
DE RÉSERVISTES**
(4 numéros/an)

Administration-rédaction :

12, rue Marie-Laurencin
75012 Paris
Tél. : 01 43 47 40 16
Télécopie : 01 49 28 02 87
unor.dg@orange.fr
Site internet :
<https://unor-reserves.fr>

Directeur de la publication :

MC (R) Jean-Philippe
Durrieu DuFaza
Président de l'UNOR

Rédacteur en chef :

Lionel Pétillon
redacteur.unor@orange.fr

Abonnements :

Publicité :
Délégué général de l'UNOR
Tél. : 01 43 47 40 16
Tél. : 07 85 11 46 67
unor.dg@orange.fr

Dépôt légal :

2^e trimestre 2025
N° CPPAP : 0519 G 84894

**Conception, réalisation
et impression :**

Imprimerie Decombat,
63118 Cébazat
I.S.S.N. n° 004.2242.

La rédaction n'est pas responsable des documents qui lui sont adressés et n'est en aucun cas tenue de les retourner. Si l'auteur souhaite être publié (texte et photos), il est impératif qu'il inscrive à la main la mention « bon pour publication ». Les textes sélectionnés ne donnent pas lieu à rétribution, et peuvent subir des modifications en vue d'une parution. Les textes publiés n'engagent que leurs auteurs.

5 Éditorial

- Par le médecin en chef (R)
Jean-Philippe Durrieu DuFaza,
président national de l'UNOR

8 Actualités

- Plus de réservistes au 2^e RIMa ?
- Acculturation des réservistes cyber

10 Actualités internationales

- Dissuasion nucléaire :
neuf puissances au monde

12 Focus

- Le service militaire en France
et en Europe

33 Associations territoriales

- Le mot du lieutenant-colonel (R)
Stéphane De Pauw,
1^{er} vice-président
- AOR74 :
Une classe Défense
sur le terrain
- UNOR Occitanie-Midi-Pyrénées :
9^e module de médecine militaire

38 Culture / Lu pour vous

- Rencontre avec le CNE
Léopold Courtois, conservateur
du Musée des Troupes
de montagne
- Lu pour vous

15 Dossier



HORIZON 2030 : Les premiers pas d'une nouvelle réserve

- La gestion d'une carrière
de réserviste
- Major général des armées :

« Intégrer vite et mieux nos réservistes »

- La montée en puissance :

Accès simplifiés (AAE) - Sept nouvelles
escouades de réserve (marine) - Une
antenne médicale avec 100% de
réservistes (SSA) - La réserve industrielle
poursuit sa lancée (DGA).

- Transformer la réserve militaire :
Des étudiants, force de proposition
- Effectifs de la RO : la valse
des chiffres
- Délais de paiement de la solde

30 Associations nationales

- ANOLiR : voyage d'études à la BFA

32 Hommage

- Décès du COL (H) Philippe Lhermitte

48 Patrimoine

- L'histoire des cimetières militaires

50 Publications officielles

ACTIVITÉS

2^e TRIMESTRE 2025

L'AGENDA DU PRÉSIDENT NATIONAL DE L'UNOR

03

MARS

- 19-20 mars Module de médecine militaire et de formation des cadets de santé du SSA, à Cugnaux (31).
- 28-29 mars Conseil d'administration et assemblée générale ordinaire de l'UNOR à l'École militaire (Paris).

04

AVRIL

- 8 avril Conseil de région UNOR Aquitaine, à Bordeaux.

05

MAI

- 8 mai Cérémonie de la Victoire du 8 mai 1945, à la préfecture d'Occitanie.
- 12 mai Concert au profit des blessés de l'armée de terre, à Toulouse.
- 16-17 mai Journées nationales de formation des réserves du SSA et assemblées générales du GORSSA au Val-de-Grâce (Paris).
- 23-24 mai Conseil de région UNOR Auvergne, au Puy-en-Velay (Haute-Loire).
Assemblée générale de l'Association des réservistes d'Auvergne (ARA).
- 27 mai Interview et post cast pour « Défense Zone ».

06

JUIN

- 5 juin Soirée caritative et de mécénat de la 11^e brigade parachutiste, à Toulouse.
- 16 juin Conseil de région UNOR Midi-Pyrénées en Occitanie, à Toulouse.
Cocktail des associations de l'AOR 31 et région UNOR Midi-Pyrénées en Occitanie, à Toulouse.
- 20-21 juin Colloque sur la dynastie des Larrey, colloque sur la chirurgie sous l'Empire, à Toulouse.

07

JUILLET

- 2 juillet Rendez-vous avec le GDI Le Segretain du Patis directeur interarmées aux réserves.
Prise d'armes en l'honneur de la réserve en présence du ministre des Armées (Hôtel national des Invalides).
Réception à l'Hôtel de Brienne par le ministre des Armées et Prix de la Garde nationale (GDI Poisbeau, SGGN).
- 14 juillet Cérémonie de la Fête nationale, en Occitanie.
- 16-18 juillet 107^e édition de la Marche de quatre jours, à Nimègue (Pays-Bas)

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI



L'association intitulée **Action sociale de l'Union nationale des officiers de réserve et organisations de réservistes (ASUNOR)**, fondée en 1956 et reconnue d'utilité publique par décret publié au Journal officiel du 25 février 1967, a pour but :

- d'aider les organisations membres de l'Union nationale des officiers de réserve et des organisations de réservistes (UNOR) dans l'assistance que celles-ci apportent à leurs adhérents, réservistes, réservistes admis à l'honorariat de leur grade, anciens réservistes et anciens militaires d'active, et à leurs familles ;
- d'œuvrer à la coordination des activités d'assistance des organismes institutionnels et associatifs qui exercent une action sociale au profit des réservistes et de leurs familles.

<https://unor-reserves.fr/lasunor/>

MÉDECIN EN CHEF (R) JEAN-PHILIPPE DURRIEU DUFAZA

PRÉSIDENT NATIONAL DE L'UNION NATIONALE DES OFFICIERS DE RÉSERVE ET DES ORGANISATIONS DE RÉSERVISTES

L'UNOR, PARTENAIRE DE LA COHÉSION NATIONALE AUX CÔTÉS DE NOS ARMÉES

La force de l'UNOR repose dans son ADN d'une nation qui s'est armée pour défendre nos familles et l'organisation territoriale de ces « officiers de complément » qui sont retournés à la vie civile dans un maillage territorial.

Structurée et au travail depuis 1922, reconnue d'utilité publique pour cela, l'UNOR d'aujourd'hui est détentrice d'un outil opérationnel fort de cette légitimité historique du sang et de sa pertinence organisationnelle avec ses 200 associations territoriales et nationales.

Nous devons en avoir conscience et en être collectivement fiers. Mais, avec la montée de compétiteurs agressifs contestant nos valeurs démocratiques aux frontières européennes et l'intoxication obscure de l'intimité de notre cohésion nationale, cela nous oblige maintenant à tenir notre rang par notre exemplarité et nos actions territoriales dans la résilience nationale.

« La force de la Cité ne réside ni dans ses remparts, ni dans ses vaisseaux, mais dans le caractère de ses citoyens », disait Thucydide.

Puisque pour l'UNOR la question n'a jamais été de savoir pourquoi, mais comment nous pouvions pleinement assumer notre rôle de partenaire de défense face aux nouvelles menaces, nous avons engagé sans délai une refonte de notre outil pour le rendre plus efficient et totalement tourné vers nos associations dans leurs missions territoriales et nationales.

■ Ce que nous disent les premiers retours de l'audit moral des associations :

Ce qui ressort de l'audit interne des associations, c'est une volonté unanime que l'UNOR soit le porte-parole au national du maillage territorial, en étant force de propositions et de travail au sein des structures nationales représentatives (CSRM, GT minis-



tériels, Garde nationale, etc.), mais aussi de participer aux côtés de nos armées et sa division "cohésion nationale" au développement de la réserve dans une société en questionnement. Les rendez-vous se poursuivent pour rencontrer et coordonner au mieux nos actions futures avec les armées. L'autre demande est que l'UNOR coordonne avec des moyens modernes la visibilité et les actions des associations visant à structurer l'esprit de défense autour de l'intérêt général. Les associations territoriales interarmées et nationales d'armées sont à l'évidence reconnues pour leur travail de représentativité des réservistes auprès des autorités civiles et militaires. Il n'en demeure pas moins que la montée en puissance de la réserve nous demande une attractivité nouvelle et des organisations plus solides. Il ressort donc de cet audit national de l'UNOR une volonté générale de se mobiliser plus fortement : pour servir la réflexion en amont, pour participer à la construction de l'intérêt général, pour enrichir et coordonner les équipes nationales, pour légitimer et fédérer les équipes territoriales, et pour augmenter la visibilité auprès de la jeunesse. Mais aussi travailler cette recon-

naissance de notre dualité opérationnelle et associative auprès des autorités nationales et territoriales. Ce qui passera, à l'image de la recreation des unités de réserve et des OAR (officiers adjoints réserve), par une meilleure et visible prise en compte de notre travail associatif pour aider les forces armées à défendre notre pacte républicain. C'est maintenant le message que nous portons, avec une légitimité et une représentativité renforcée par cet audit, au sein des groupes de travail nationaux où nous siégeons.

■ Les premières mesures de modernisation de l'UNOR :

C'est à l'écoute de nos associations membres de l'UNOR que le conseil d'administration a décidé une action forte « d'athlétisation » de notre fonctionnement, avec des arbitrages serrés sur nos locaux et nos permanents afin de réinvestir le maximum de moyens directement dans les objectifs de notre mission. À ce titre, je voulais remercier le conseil d'administration pour la responsabilité de ses décisions puis le bureau et les délégués nationaux qui ont pris part à ce travail par un surcroît de bénévolat méritoire.

Dans cette optique d'optimisation de notre structure, nous travaillons sur la modernisation de notre offre de communication et de visibilité pour nos associations. Notre mission étant, pour les dix prochaines années, d'édifier des citoyens responsables et conscients des enjeux de défense.

- La revue *Armée & Défense* demeure la colonne vertébrale de notre communication institutionnelle tant sous la forme papier qu'adossée à notre site internet.

La qualité du contenu et la présentation valorisante nous permettent une diffusion vers les autorités comme une véritable carte de visite que l'on reçoit et que l'on

garde dans un monde de l'éphémère. Une dématérialisation de certains contenus (anciens articles, revue de presse, etc.) pourra être envisagée à des fins de plus large diffusion et de propagande associative vers la jeunesse.

- Parallèlement, le gros du travail que nous menons actuellement est la création de la « plate-forme du réserviste et du citoyen engagé ». L'objectif étant de créer un lieu de vie et d'échange pour « la communauté des réservistes » au sein de leurs associations, mais aussi un lieu d'information et de référencement pour les jeunes voulant construire, dans un esprit de compagnonnage, leur parcours vers les réserves.

Cet outil de lien intergénérationnel, qui fera appel aux dernières technologies de l'IA, aura une grande adaptabilité au service de nos associations territoriales et nationales. Nous aurons à disposition un outil moderne, d'une grande plasticité pour répondre à des missions diverses, qu'elles soient dans la structuration citoyenne de la cohésion nationale ou dictées par la mobilisation et l'organisation d'une réserve territoriale de crise.

Je remercie les équipes qui travaillent d'arrache-pied pour élaborer cette plate-forme qui devrait être en place pour la rentrée 2025 avec une présentation conjointe avec la Garde nationale pour les JNR 2025. Les associations membres de l'UNOR pourront en utiliser les fonctionnalités selon leurs besoins avec une appropriation progressive. Cette dynamique étant encadrée d'une campagne d'information territoriale « centrifuge » portée parallèlement par la Garde nationale, les associations nationales et les régions de l'UNOR.

L'autre axe de développement et de transformation, qui tient compte des retours territoriaux de l'audit, est la nécessité de soutenir les régions dans leurs missions territoriales. En effet, les présidents de régions sont les traits d'union indispensables entre le bureau national, et son président, et les associations territoriales interarmées. Le premier vice-président de l'UNOR, étant lui-même en élection directe de ces associations territoriales pour les représenter, les coordonner et les fédérer.

- Nous allons travailler sur une actualisation des moyens humains et matériels donnés à ces régions de l'UNOR avec une subsidiarité régionale plus aboutie. Nous devons responsabiliser les associations territoriales autour des régions afin de les intégrer et les coordonner à un maillage en cohérence nationale. Seule cette subsidiarité assumée de l'UNOR prendra en compte les spécificités territoriales à la base du futur plan Réserve 2035.

- Ce transfert de charge vers les régions passera par une concentration des moyens à leurs niveaux. Avec une réflexion sur une enveloppe budgétaire nationale, à disposition des régions, sous contrôle du vice-président national aux associations, pour qu'elles puissent soutenir certaines actions associatives territoriales. Nous travaillons aussi à une couverture assurantielle via l'UNOR pour couvrir les activités régionales déléguées. Enfin, cette concentration des moyens passera par une mutualisation des moyens de rayonnement au niveau régional (kakémono, banderoles, drapeaux, etc.) afin d'en faire profiter les associations naissantes ou en manque de visibilité sur le territoire.

Cette reconnaissance des régions, en leur donnant les moyens de cette subsidiarité, est un pari sur l'avenir. Les représentations régionales doivent être des incubateurs associatifs pour aider les associations territoriales interarmées dynamiques et servir de catalyseur en construisant des ponts vers des événements regroupant la jeunesse (jeunes IHEDN, trinômes académiques, cadets de la défense, UNOR jeunes...). L'objectif étant d'orienter ces futurs réservistes vers notre « plate-forme du réserviste et du citoyen engagé » des associations de l'UNOR et ainsi de les maintenir dans notre vivier national.

Cette reconnaissance des régions, en leur donnant les moyens de cette subsidiarité, nous oblige tous au moment de rendre compte et passera indubitablement par cette ouverture de nos associations à des partenaires de défense et à notre jeunesse. Nous aurons les moyens de vous proposer en amont une visibilité nationale à vos actions, d'en faire un retour médiatique a posteriori et de les valoriser par des maté-

riels à disposition. C'est à votre demande que la priorité de l'UNOR est d'être maintenant plus que jamais à vos côtés. Nous pourrions ainsi prochainement refondre et enrichir les lettres de mission régionales en y intégrant ces nouvelles responsabilités dès 2026.

■ Une doctrine claire pour l'UNOR : « être un partenaire associatif de la cohésion nationale » :

Le retour sur le sol européen en 2022 d'une guerre entre États opère un renversement majeur, qui fait du soutien de la nation et de sa cohésion un levier essentiel de la victoire. La société civile devient donc une cible, ou ses failles sont autant de vulnérabilités exploitées par nos adversaires. Renforcée, elle constitue un élément clé de la supériorité qui permet de « *gagner la guerre avant la guerre* ». En cas d'affrontement, la cohésion nationale soutient l'appareil militaire et lui assure un engagement dans la durée. En effet, seule une cohésion nationale consentie permet d'absorber les chocs successifs inhérents à la mobilisation massive de réservistes, et à la réallocation des moyens de l'État vers l'effort de guerre. Sans elle, l'effort de guerre ne tient pas, l'engagement des armées est vain. Ce renforcement nécessaire de la cohésion nationale s'est traduit à l'État-major des armées par la création de la division cohésion nationale à l'été 2023, autour de deux axes : la jeunesse et les réserves.

Depuis plus d'un siècle, l'UNOR travaille en légitimité reconnue d'utilité publique autour de cette mission d'intégration des armées dans la société tout en contribuant directement aux forces morales de la nation et des armées.

Nous devons apporter en loyauté notre connaissance de la société civile et notre vécu dans les réserves militaires pour appuyer les armées dans l'effort d'instruction citoyenne des jeunes générations. Car la défense nationale n'est pas que militaire, ni même seulement civile, mais bien globale autour de nos valeurs démocratiques.

C'est à cette condition seulement que nous consoliderons la cohésion nationale pour protéger nos valeurs et nos familles. ■

Armée & Défense

Réserve et Nation



ABONNEZ-VOUS

À LA REVUE DES RÉSERVISTES OPÉRATIONNELS, CITOYENS OU HONORAIRES

4 NUMÉROS PAR AN

(18 € si vous
êtes membre
d'une association
de réservistes
affiliée à l'UNOR)

POUR
20€
SEULEMENT

La revue *Armée & Défense* est une
publication de l'UNOR, l'Union
nationale des officiers de réserve
et des organisations de réservistes.

<https://unor-reserves.fr>



Renseignements et abonnements :
dg-unor@orange.fr

LA MINISTRE déléguée au Tourisme et la ministre déléguée à la Mémoire et aux Anciens combattants ont signé une nouvelle convention destinée à enrichir l'offre et optimiser l'accueil des visiteurs sur les sites de mémoire, promouvoir ces sites en France et à l'international, sensibiliser de nouveaux publics et soutenir des dispositifs innovants.

L'ARMURIER français Verney-Carron a été repris par le Groupe Rivolier, équipementier français des armées, des forces de sécurité intérieure et des forces hautement spécialisées.

CAMOUFLAGE TACTIQUE : les véhicules de l'armée de terre seront camouflés à l'aide d'adhésifs peints en brun terre de France (BTF) à compter de fin 2026. Trois déclinaisons sont prévues : zones centre-européennes, terrains enneigés, environnement désertique.

5% DU PIB

Réunis à Bruxelles le 5 juin, « les ministres de la Défense des pays de l'OTAN ont adopté un nouvel ensemble d'objectifs capacitaires ambitieux destinés à bâtir une Alliance plus forte et plus redoutable », indique le site Internet de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord.

Les Alliés seraient favorables à investir dans la défense « à hauteur de 5 % de leur PIB, dont 3,5 % pour la défense proprement dite et 1,5 % pour les investissements liés à la défense et la sécurité au sens large, notamment dans les infrastructures et la résilience. »

ACTUALITÉS

TROUPES DE MARINE

PLUS DE RÉSERVISTES AU 2^E RIMA ?

Le 2^e Régiment d'infanterie de Marine souhaite pouvoir augmenter d'environ 140 marsouins ses effectifs de la réserve opérationnelle.

Le blog *Lignes de Défense*, sous la plume de Philippe Chapleau, présentait en mai dernier un article consacré aux réservistes du 2^e RIMA (Régiment d'infanterie de Marine) installé du Mans.

La cérémonie de remise des fourragères aux 80 nouveaux marsouins de réserve, destinés à servir dans les 6^e et 12^e compagnies de combat terrestre (UCT), a été l'occasion pour le chef de corps du 2^e RIMA de souligner l'importance de la réserve au sein de son unité.

LES RÉSERVISTES ONT DE VRAIES MISSIONS

Le colonel Pierre de Lassus Saint-Geniès a indiqué aux médias^[1] que le régiment compte actuellement 310 réservistes pour 1000 militaires de l'active.

« Nous aimerions passer à 450 d'ici quelques années, c'est en droit fil de ce que le président de la République a annoncé. Les réservistes ont de vraies missions : notamment au sein de Sentinelle, la protection des citoyens face à la menace terroriste, ou encore de défense de la base si les circonstances l'exigeaient. »

« DU GAGNANT-GAGNANT »

À juste titre, le chef de corps souligne encore : « Les réservistes ont fait leurs preuves : l'an dernier, aux Jeux olympiques, beaucoup étaient engagés dans le dispositif de surveillance. Les réservistes ont souvent des compétences professionnelles intéressantes. Nous pouvons aussi leur offrir des formations complémentaires. C'est du gagnant-gagnant pour eux, pour nous et leurs employeurs ».



Insigne du 2^e régiment d'infanterie de Marine.

DES NOUVEAUX LOCAUX

Dans la perspective d'accroissement des effectifs de la réserve opérationnelle, le régiment vient d'inaugurer un bâtiment qui leur sera entièrement dédié au sein de la caserne Martin-des-Pallières, à Champagné.

Les locaux libérés par une des compagnies d'active bientôt déplacée dans un bâtiment flambant neuf, a été baptisé du nom du sergent-chef (er) Ananias-Vital Cassante, un instructeur décédé brutalement en 2017 au cours d'une mission de formation de réservistes. ■



Renseignements pour rejoindre la RO du 2 RIMA : servir-au-2rima.fr

Source : lignesdedefense.ouest-france.fr (15 mai 2025).

^[1] Cité dans le quotidien *Le Maine libre* (13 mai 2025).

ACTUALITÉS

COMCYBER

ACCULTURATION DES RÉSERVISTES CYBER

Mi-mai, 26 nouveaux réservistes opérationnels de cyberdéfense ont suivi une session d'acculturation au camp de Guer-Coëtquidan.

Organisée par le Groupement de la cyberdéfense des Armées (GCA) du COMCYBER, cette session d'acculturation avait pour objectif d'offrir aux réservistes les clés pour évoluer dans un environnement militaire interarmées. « *Ce séminaire vise à faciliter l'intégration des nouveaux réservistes en leur permettant de découvrir l'institution, son fonctionnement, ses traditions et ses valeurs* », explique le chef de bataillon Emmanuel, chef du bureau de la réserve cyber.

cadre par six formateurs, principalement des réservistes », précise le ministère des Armées.

UN SAS D'ENTRÉE

Comme le rappelle le ministère des Armées, ces trois jours d'acculturation sont « *plus qu'une simple formation : ils forgent l'esprit, créent des liens, et préparent chacun et chacune à ses futures missions* ». Il s'agit d'une « *étape clé, un sas d'entrée dans le monde militaire* ».

À l'issue de cette formation, une cérémonie était organisée sur la place d'armes sur la place d'armes du Groupement de la cyberdéfense des armées (GCA) à Rennes. Les réservistes ont reçu le patch du COMCYBER, « *symbole fort de leur intégration et de leur engagement au sein des forces armées.* » ■

Source : COMCYBER/MINARM



UNE FORMATION DE BASE SOUTENUE

Pendant trois jours, du 13 au 15 mai, les nouveaux réservistes opérationnels de cyberdéfense ont plongé dans un univers militaire qui leur était jusqu'ici inconnu ou presque, avec au programme : ordre serré, instruction au tir, sport, démontage et remontage de l'armement, présentation des armées, et marche de cohésion de 8 km. « *Un rythme soutenu en-*

LE SID, Service d'infrastructure de la défense, a fêté son 20^e anniversaire en juin dernier. Le SID est notamment chargé de construire, rénover ou bien encore adapter un vaste patrimoine immobilier et technique des Armées.

CAESAR : 32 nouveaux camions équipés d'un système d'artillerie version Mk2 devraient être livrés à l'armée de terre fin 2026.

Ils seront dotés d'une cabine mieux protégée, d'une motorisation de 460 ch, d'un nouveau châssis, et de logiciels de conduite de tir optimisés grâce à l'intelligence artificielle. 109 exemplaires sont attendus d'ici à 2030.

LA DRSD, Direction du renseignement et de la sécurité de la défense, va bénéficier d'une augmentation de ses effectifs d'ici à 2030 (de 1600 agents actuellement à 2300). Parallèlement, elle bénéficiera aussi d'une hausse de son budget porté à 30 M €.

LES ENTREPRISES françaises œuvrant au profit de défense semblent peiner à recruter de la main-d'œuvre qualifiée selon la Direction générale de l'Armement. Pas moins de 10000 postes seraient à pourvoir immédiatement dans 2500 entreprises.

GENDARMERIE : « *On prépare les gendarmes de demain à une résistance émotionnelle et physique plus forte* » selon le général de corps d'armée Laurent Bitouzet, patron des écoles de la gendarmerie de France.

[Ouest France, 14/02/2025].

QU'EST-CE QUE LE GCA ?

Créé en 2020, le Groupement de la cyberdéfense des armées (GCA) regroupe les quatre centres techniques du Commandement de la cyberdéfense COMCYBER : le Centre d'analyse en lutte informatique défensive (CALID), le Centre d'audits de la sécurité des systèmes d'information (CASSI), le Centre d'homologation principale interarmées (CHPI), le Centre cyber de préparation opérationnelle (C2PO).

LA LITUANIE va investir 800M € dans l'achat de mines antichars afin de protéger ses frontières avec la Russie et la Biélorussie.

IRAK : le GDI Christophe Hintzy (France) a pris la tête de la mission OTAN en Irak (Nato Mission Iraq), le 22 mai. La NMI, créée en 2018, est une « mission non combattante de conseil et de renforcement des capacités ».

UKRAINE : les 19 canons CAESAr 8x8 livrés depuis 2023 ont effectué plus de 40 000 tirs, soit 2100 coups par pièce en Moyenne.

ADIEU AUX SOUTIEN-GORGE

Les 2800 femmes dans les rangs de l'armée suisse ont reçu au mois d'avril un courrier les incitant à abandonner les soutiens-gorge à armatures métalliques au profit des brassières, considérées moins dangereuses pour leur intégrité physique. « Tout objet métallique qui se situe entre le haut du corps et le gilet de protection balistique peut constituer un danger accru en cas d'ondes de chocs, d'éclats ou de projectiles », a expliqué Lara Joye, lieutenant au Service Croix-Rouge et spécialiste sanitaire, rapporte la Radio Télévision Suisse (RTS).

Toutefois, la brassière ne fera pas partie des sous-vêtements en dotation dans le paquetage. Cependant, le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) en remboursera l'achat à hauteur de 100 francs (env. 107 €) tous les trois ans.

ACTUALITÉS INTERNATIONALES

DISSUASION NUCLÉAIRE

NEUF PUISSANCES AU MONDE

**Quels sont les pays disposant de l'arme nucléaire ?
Quels sont les stocks d'ogives nucléaires dans le monde ?
Quelles sont leurs particularités et leurs différences ?**

A ce jour, neuf pays sont officiellement dotés d'une puissance nucléaire militaire. Il s'agit de la Russie, des États-Unis, de la Chine, de la France, du Royaume-Uni, de l'Inde, du Pakistan, d'Israël et de la Corée du Nord.

À eux seuls, ces neuf pays posséderaient actuellement environ 12331 ogives nucléaires selon la *Federation of American Scientists (FAS)*^[1] dont « environ 9604 se trouvent dans les stocks militaires destinés à être utilisés par les missiles, les avions, les navires et les sous-marins », précise la FAS. Les autres seraient retirées de la circulation, bien qu'encore « relativement intactes et sont en attente de démantèlement ».

L'étude de la FAS ajoute que 3904 des 9604 ogives maintenues dans les stocks militaires « sont déployées avec des forces opérationnelles (sur des missiles ou des bases de bombardiers). Parmi celles-ci, environ 2100 ogives américaines, russes, britanniques

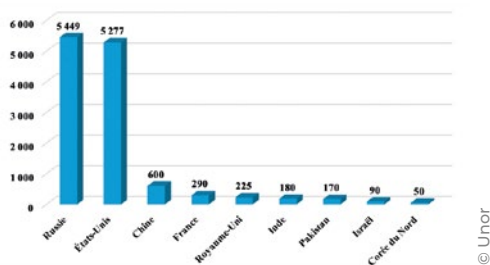
et françaises sont en alerte avancée, prêtes à l'emploi à bref délai. » À eux seuls, la Russie et les États-Unis posséderaient autour de 88% des 12331 ogives nucléaires et 84% des 9604 ogives stockées disponibles.

1710 OGIVES RUSSES CONTRE 1670 AMÉRICAINES

À la suite des traités internationaux visant le démantèlement par les États-Unis et l'URSS d'une partie de leur arsenal nucléaire[2], le nombre d'armes nucléaires est passé d'environ 70300 en 1986 à environ 12331 au début de 2025.

Sur les 5449 ogives que posséderait aujourd'hui la Russie, 1710 seraient déployées sur des missiles intercontinentaux et dans des bases de bombardiers lourds selon la *Federation of American Scientists*. Les autres ogives seraient des armes de courtes portées ou bien stockées en entrepôt. Il en va de même pour les États-Unis qui disposeraient de 1670 ogives stratégiques déployées sur un stock global de 5277. La France, elle, déploierait actuellement 280 de ses 290 ogives selon cette même source, le Royaume-Uni 120 de ses 225 ogives et la Chine seulement 24 de ses 600 ogives.

Rappelons toutefois que l'ensemble de ces chiffres sont à observer avec distance considérant que le volume d'armes de ce type dont dispose chaque pays relève de la sécurité nationale et donc du secret. Il s'agirait donc avant tout d'estimations.



Estimation des stocks mondiaux d'ogives nucléaires en 2025

(source : *Federation of American Scientists*).

^[1] Organisation non gouvernementale américaine fondée en 1945 par des chercheurs du projet Manhattan. Leurs premières préoccupations furent le contrôle des armes atomiques et la recherche sur le nucléaire civil (source Wikipédia).

^[2] Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, signé à Washington le 8 décembre 1987 et entrée en vigueur le 1^{er} juin 1988.

Les États-Unis et le Royaume-Uni ne communiquent d'ailleurs plus leurs états des stocks depuis plusieurs années.

LES MISSILES HYPERSONIQUES

Bien qu'ils atteignent des vitesses hypersoniques (+de Mach 5, soit env. 6200 km/h) lors de certaines phases de vol, tous les missiles balistiques intercontinentaux (ICBM) ne peuvent pas être considérés comme hypersoniques. La vitesse n'est effectivement pas la seule caractéristique du missile hypersonique. Ce dernier doit également demeurer manœuvrable malgré cette impressionnante vitesse.

Si la Chine a annoncé déjà posséder une telle arme opérationnelle (missile balistique DF-17), les Américains semblent moins avancés dans ce domaine. Les Russes quant à eux ont déjà mis en œuvre avec succès des missiles hypersoniques Kh-47M2 Kinjal en visant l'Ukraine. Ils n'étaient pas armés d'ogives nucléaires et volaient à une vitesse de Mach 10 (12350 km/h) selon les sources russes.

La France, quant à elle, travaille actuellement sur la conception de son futur missile nucléaire hypersonique, l'ASN4G (Air-Sol nucléaire de 4^e génération). Il devrait succéder à l'horizon 2030 au missile supersonique ASM-PA (Air-Sol moyenne portée amélioré) porteur de la tête nucléaire aéroportée (TNA) et pièce essentielle de la composante aérienne de la dissuasion nucléaire française. ■



QUATRE CATÉGORIES PRINCIPALES DE MISSILES

Lancés depuis le sol, les airs ou la mer, il existe quatre grandes catégories de missiles :

- Les missiles balistiques intercontinentaux (ICBM : *InterContinental Ballistic Missile*) d'une portée supérieure à 5500 km.
- Les missiles balistiques à portée intermédiaire (IRBM : *Intermediate Range Ballistic Missile*) d'une portée de 3000 à 5500 km.
- Les missiles aérobalistiques (ALBM : *Air-Launched Ballistic Missile*) lancés depuis les avions bombardiers.
- Les missiles mer-sol balistique (SLBM : *Submarine Launched Ballistic Missile*), lancé depuis les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE).

Il existe d'autres missiles lancés depuis le sol : les missiles à courte portée (SRBM : *Short Range Ballistic Missile*), d'une portée inférieure à 1000 km d'une part, et les missiles à moyenne portée (MRBM : *Medium Range Ballistic Missile*), d'une portée comprise entre 1000 et 3000 km d'autre part.

OPEX : le volume de personnel déployé dans le cadre d'opérations de paix multilatérales a diminué de plus de 4% entre 2015 et 2024, selon l'Institut SIPRI. Au total, 61 opérations de paix multilatérales étaient actives dans le monde en 2024.

ROYAUME-UNI : le Gouvernement a annoncé un investissement de 1,5 milliard de livres (env. 1,8 Mds €) pour la construction d'usines de production d'armes et de munitions.

ROYAL AIR FORCE : le programme du SPEAR 3 étant « en cours de redéfinition » selon le MoD, ce missile de croisière ne devrait pas équiper les chasseurs-bombardiers F-35B avant 2030.

ROYAL NAVY : le nouveau chef d'état-major de la marine britannique et First Sea Lord n'est pas un marin ! Il s'agit du général Sir Gwyn Jenkins issu des Royal Marines, l'infanterie de marine du Royaume-Uni spécialisée dans les opérations militaires amphibies.

ÉTATS-UNIS : le secrétaire à la Défense a annoncé la suppression de 20% des effectifs chez les officiers généraux. Actuellement au nombre de 857 (pour un effectif théorique de 900), ils ne devraient bientôt être plus que 720.

TAÏWAN a utilisé pour la première fois son système d'artillerie M142 HIMARS (High Mobility Artillery Rocket System) lors d'un exercice. Onze lance-roquettes multiples montés sur châssis de camion ont tiré simultanément chacun trois roquettes de 227 mm.



Missile balistique nucléaire sol-sol de moyenne portée RSD-10 *Pionnier* exposé au Musée de la Grande Guerre patriotique à Moscou. Il était déployé par les Soviétiques de 1977 à 1988.

ARMÉE-NATION

LE SERVICE MILITAIRE

Depuis plusieurs années, et plus encore depuis le conflit en Ukraine, la réinstauration du service militaire fait l'objet de débats tant en France qu'à l'étranger. Tour d'horizon des différentes formes de service militaire en Europe.

Selon un récent sondage Ipsos-CESI^[1], les Français se montreraient « favorables au retour du service militaire (86%) » mais ils ne seraient que 53% à accepter que ce service soit rendu obligatoire.

« Dans le détail, indique l'enquête, 32% seraient en faveur d'un service militaire obligatoire pour les femmes et les hommes tandis que 21% seraient en faveur d'un service militaire obligatoire uniquement pour les hommes. »

Enfin, « un tiers des répondants serait en faveur d'un service militaire, mais sur la base du volontariat. »

OBLIGATOIRE POUR LES GARÇONS, RAREMENT POUR LES FILLES

L'étude révèle encore que les « moins de 35 ans, directement concernés, sont les plus opposés à cette perspective, même si une majorité d'entre eux se montrent favorables à un service militaire (78%). Seuls 41% d'entre eux cependant souhaiteraient qu'il soit obligatoire. »

Actuellement, dix pays membres de l'Union européenne proposent une forme de service militaire :

- obligatoire pour les hommes seulement en Autriche, Chypre, Croatie, Estonie, Finlande, Grèce, Lettonie et Lituanie.
- obligatoire pour les hommes et les femmes au Danemark et en Suède.

L'appellation "obligatoire" est toutefois à nuancer, car elle recouvre « des dispositifs très différents, notamment pour la part de jeunes concernés, qui varie de près de 80% des jeunes hommes en Grèce à moins de 8% des hommes et des femmes en Suède », constate le Haut-commissariat à la stratégie et au plan^[2].

Par ailleurs, six pays proposent différentes formes de services à caractère civil et/ou militaire volontaires : l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas.

Enfin, la situation géopolitique actuelle à l'Est de l'Europe conduit l'Allemagne, la Belgique, la Pologne, le Royaume-Uni à mener actuellement des réflexions à propos d'une réintroduction du service militaire.

UNE DISPARITÉ SELON LES PAYS

Le récent rapport sénatorial d'information « Pour rendre l'armée plus attractive : retenir, attirer, réunir » (2024)^[3] nous aide à dresser un état des lieux des différents services et pratiques en Europe. Au travers des exemples suivants, il nous en livre aussi les disparités.

■ **En Finlande** où la conscription est obligatoire pour les garçons (et sur volontariat pour les filles), chacun peut choisir soit un service militaire soit un service civil. Le rapport sénatorial précise qu'environ « 70% des Finlandais éligibles réalisent la version militaire du service, ce qui permet à ce pays d'avoir l'une des plus vastes forces de réserve en Europe, qui lui permet de mobiliser 285 000 hommes en temps de guerre. » Ce service militaire se compose de deux cycles de conscription qui ont lieu chaque année. « Le service dure six à douze mois, selon le niveau hiérarchique d'incorporation. Après le service, les hommes rejoignent la réserve opé-

^[1] Étude « Les Français et le réarmement » réalisée par Ipsos-CESI, école d'ingénieurs pour le quotidien Le Parisien (mars 2025).

^[2] Note flash « Service national : construire un nouveau modèle français (et européen) ».

rationnelle jusqu'à leur cinquantième anniversaire, soixantième pour les officiers. »

Le service civil quant à lui, « dure 347 jours et consiste en une période d'entraînement de quatre semaines, suivi d'un stage en hôpital, une administration ou une institution religieuse. »

■ **Au Danemark**, le service militaire est obligatoire pour les garçons à partir de 18 ans ainsi que pour les femmes depuis 2024. Les jeunes gens et jeunes filles « doivent se soumettre à un examen médical et à un test d'aptitude écrit », mais c'est un tirage au sort qui détermine ceux qui effectueront leur service. « En pratique, la plupart des postes de conscrits sont réservés à des volontaires, lesquels forment la quasi-totalité de ceux qui font leur service. »

■ **En Lituanie** depuis 2015, la mobilisation s'effectue « par tirage au sort réalisé par un programme informatique, entre 3500 et 4000 hommes de 18 à 23 ans pour un service militaire d'une durée de 6 à 9 mois. » À l'issue de leur temps de service, ces garçons sont versés dans la

réserve opérationnelle de l'armée lituanienne qui signale « que la majorité des hommes éligibles se sont engagés volontairement. »

■ **En Lettonie**, le service militaire a été réintroduit en 2023 pour les garçons de 18 à 27 ans (sur volontariat pour les filles). Les Lettons peuvent choisir « d'effectuer onze mois de service militaire dans les armées ou la garde nationale, ou bien cinq ans dans la réserve de la garde nationale. » Si les deux premières promotions étaient exclusivement composées de volontaires, le tirage au sort a été introduit à l'été 2024. Ceux qui ne sont pas tirés au sort sont versés dans la réserve opérationnelle des armées. Les Lettons peuvent également effectuer un service civil dans une institution dépendant du ministère de la Défense.

■ **En Norvège**, « environ 9000 jeunes gens, hommes et femmes, sont choisis au sein de la cohorte annuelle d'environ 60000 personnes, pour effectuer leur service militaire au sein des forces armées. » Ils sont sélectionnés selon leurs qualifications et motivations. Après

12 mois de service, ils peuvent être appelés « pour sept mois supplémentaires au cours de leur vie, jusqu'à 44 ans, ou bien 55 pour ceux qui ont prolongé leur service obligatoire. Tous rejoignent ensuite la réserve opérationnelle, laquelle se partage entre l'armée et la garde nationale. »

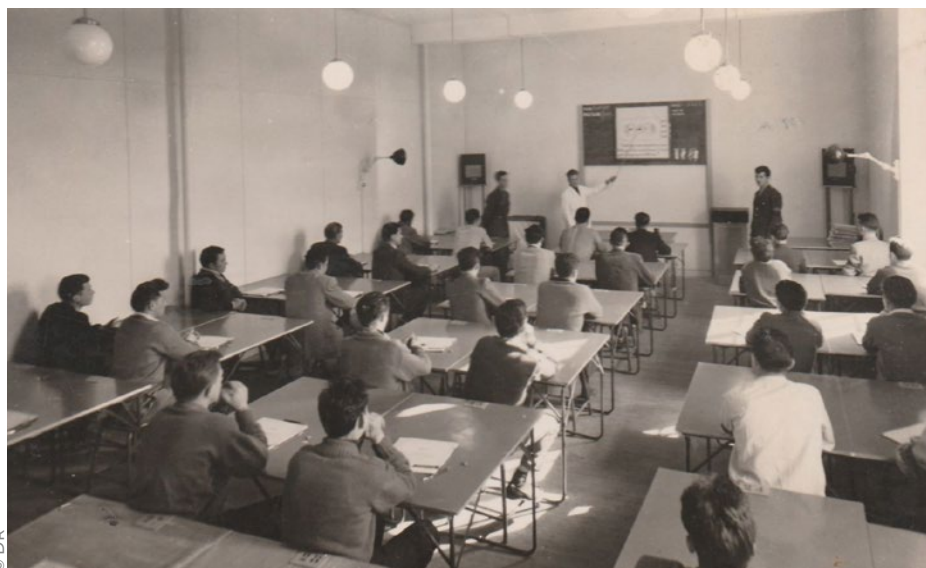
Les effectifs du service militaire norvégien sont appelés à évoluer comme l'a indiqué en avril 2024 le ministre de la Défense, Bjørn Arild Gram : « Maintenant que les forces armées norvégiennes sont appelées à se développer, le gouvernement augmentera le nombre de conscrits de 50% dans les années à venir. Les effectifs augmenteront de 4500 personnes » pour atteindre 13500 d'ici à 2036.

LA SUÈDE ET SA « DÉFENSE TOTALE »

Le système suédois de « défense totale », en vigueur pendant la guerre froide, comme le rappelle le rapport sénatorial, « a été démantelé à la fin de la décennie 1990. La LPM 2016-2020, puis deux rapports de 2017 et 2023, ont appelé à la reconstruire pour faire face à la menace russe, surtout. »

Ce concept est au cœur de la LPM 2026-2030 suédoise. Il repose sur deux piliers : la défense militaire assurée par les forces armées d'une part, et la défense civile s'appuyant sur l'Agence de Protection civile et de Gestion de crise, et par l'ensemble des pouvoirs publics et de la population civile, d'autre part.

Le système de « défense totale » vise à « protéger la population en cas de crise ou de guerre, d'assurer les fonctions critiques de la société, de fournir des biens et services, de soutenir la défense militaire, de susciter la "volonté de se défendre" et d'assurer la résilience face aux opérations d'influence. » Tous les Suédois et Suédoises, âgés de 16 à 70 ans, « ont le devoir de contribuer à la défense du territoire national en cas d'agression armée ou de guerre. »



Carte postale dévoilant une salle de test
du Centre de sélection n° 9 de Tarascon (Bouches-du-Rhône).

^[3] Rapport d'information : « Pour rendre l'armée plus attractive : retenir, attirer, réunir », par les sénatrices Vivette Lopez et Marie-Arlette Carlotti (Sénat, octobre 2024).

10 000 RETENUS SUR 100 000 JEUNES

Pour ce qui concerne le service militaire rétabli en Suède en 2017 pour les garçons et rendu obligatoire pour les filles en 2018, il s'adresse à environ 8 000 appelés (chiffre inscrit dans la LPM) par an en 2024-2025. Lorsqu'il atteignent l'âge de 18 ans, garçons et filles « sont soumis à un question-

naire obligatoire en ligne, comprenant des questions sur la motivation pour un service militaire. Sur une classe d'âge d'environ 100 000 individus, 10 000 profils sont retenus pour être appelés aux tests préliminaires au service militaire. À ces profils s'ajoutent des individus postulant sur la base du volontariat. »

Pour ces jeunes, le service militaire « dure

de 6 à 15 mois, selon l'unité, le poste, et le niveau de responsabilité. À l'issue de leur service, les conscrits sont automatiquement "placés dans un registre de guerre". » Dans le cas où le pays subirait une attaque, « ils peuvent être rappelés dans leurs réserves d'origine afin de servir sous les armes. » ■



EN FRANCE : PAS DE RETOUR AU SERVICE MILITAIRE

Depuis la suspension du service national en 1997^[1], différents dispositifs coexistent en France :

- Des dispositifs militaires : Service militaire adapté (SMA) en outre-mer et Service militaire volontaire (SMV) en métropole, choisis respectivement par 6 000 et 1 000 jeunes environ chaque année. La députée Alexandra Martin^[2] modère cependant cette appellation : « Contrairement à ce que sa dénomination laisse supposer, le service militaire volontaire (SMV) n'a rien d'un service militaire. En effet, le SMV est un dispositif d'insertion visant à former à un métier, dans le cadre militaire, des jeunes en difficulté ».
- Des dispositifs volontaires, civils : le Service national universel (SNU) et le Service civique, qui ont concerné respectivement 40 000 et 88 000 jeunes en 2023.*

14,5 MDS € PAR AN POUR UN SERVICE DE 6 MOIS

Dans sa note « Service national : construire un nouveau modèle français (et européen) »^[3], Clément Beaune, Haut-commissaire au plan et Commissaire général de France Stratégie, décrit quatre scénarii « suivant deux axes (service civil ou militaire, engagement volontaire ou obligatoire) ».

Ces scénarii donneraient lieu à un SNU "vitaminé", un service civil universel, un

service militaire volontaire et le retour du service militaire obligatoire... auxquels se superposent « deux scénarios hybrides, articulant un socle commun à tous et un choix laissé à chacun. » L'heure n'est donc manifestement pas à la simplification.

On s'attardera un instant sur le quatrième scénario, « le rétablissement d'un service militaire obligatoire (avec alternative civile), dont la durée serait toutefois plus courte que les dix mois du service national avant sa suspension, avec un engagement de six mois. La culture de défense, la constitution d'un vivier pour la réserve et une plus grande mixité sociale seraient au cœur de ses objectifs » peut-on lire sur le site Internet du Haut-commissariat à la stratégie et au plan.

« Si l'on retient toujours l'hypothèse d'un taux de participation de 75% d'une classe d'âge (en raison d'une durée plus courte que celle du service en vigueur jusqu'en 1997), 300 000 jeunes seraient concernés chaque année si le service était obligatoire pour les seuls hommes et 600 000 s'il était également obligatoire pour les femmes, indique le Haut-commissariat.

Un tel dispositif aurait « un coût par jeune de l'ordre de 24 000 euros sur la période » et la dépense totale pour un service de six mois « serait d'environ 7,2 milliards d'euros par an pour un ser-

vice limité aux hommes et de 14,5 milliards d'euros par an si hommes et femmes étaient également mobilisés. » Voilà qui devrait freiner les ambitieux si l'on se souvient que le coût de fonctionnement annuel du dispositif SNU généralisé aurait dû s'établir selon la Cour des comptes^[4] entre 3,5 à 5 Md € (au lieu des 2 Mds € actuels)... ce qui avait notamment provoqué l'enterrement par les députés et les sénateurs, fin 2024, de ce dispositif mal ficelé.

Pourtant, ce n'est pas le paramètre budgétaire que le Haut-commissaire met en avant pour relativiser l'intérêt de ce scénario. En effet, selon lui, « Compte tenu de l'importance des effectifs concernés, les défis logistiques et organisationnels – infrastructures d'accueil, encadrement humain – d'un tel scénario seraient majeurs et il semble impossible d'y parvenir en moins de cinq ans ».

Le Haut-commissaire ajoute encore : « Un tel dispositif ne correspondrait en outre pas au choix français d'une armée de métier, et pourrait même l'affaiblir en raison de la mobilisation des personnels et de l'effort d'encadrement requis. »

Autrement dit, le quatrième scénario ne semble pas à l'ordre du jour.

* Source des chiffres : Haut-commissariat à la stratégie et au plan.

^[1] Loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national.

^[2] Rapport de la mission d'information sur « La sensibilisation de la jeunesse à l'esprit de défense », Assemblée nationale (avril 2025).

^[3] Note flash « Service national : construire un nouveau modèle français (et européen) », publié sur strategie.gouv.fr (mai 2025).

^[4] Rapport de la Cour des comptes sur le « Service national universel - Un premier bilan, cinq années après son lancement » (sep. 2024).

À L'HORIZON 2030

LES PREMIERS PAS D'UNE NOUVELLE RÉSERVE

Lancée il y a bientôt trois ans par le ministre des Armées, la réforme de la réserve militaire est enfin entrée dans sa phase active il y a quelques mois. Ce nouveau modèle fait ses premiers pas et nous donne l'opportunité de dresser un premier bilan au travers d'une sélection d'exemples.

En septembre 2022, le ministre des Armées clamait dans *Le Figaro* « Il nous faut augmenter le nombre de réservistes ». Il reformulait son idée au mois de novembre suivant en précisant, dans le cadre d'un groupe de travail sur les réserves, vouloir « un militaire de réserve pour deux militaires d'active ». Il devançait de quelques semaines l'annonce présidentielle faite lors des vœux aux armées (janvier 2023) : « Je souhaite doubler à terme la réserve opérationnelle qui permettra de renforcer notre armée d'active et la montée en puissance d'unités nouvelles de réservistes ».

La volonté politique fut clairement énoncée. Les objectifs ont été facilités par une nouvelle législation de pilotage de la réserve en août 2023 et juillet 2024. Les chiffres ont été posés : atteindre 80 000 réservistes opérationnels des armées en 2030 et 105 000 au plus tard en 2035 (env. 160 000 en incluant les effectifs de la gendarmerie). Les missions ont été données aux trois armées, directions et services. Elles devaient désormais être innovantes et intégrer ces paramètres dans leurs schémas. Il leur fallait aussi essayer de faire preuve de souplesse, d'initiative et de pragmatisme.

L'opération* est désormais lancée. Elle délivre çà et là les premiers signes parfois fragiles, mais dans l'ensemble encourageants, d'une réforme en marche, tant dans le secteur opératif et administratif que celui des effectifs. ■



* Les armées ont décliné une stratégie dédiée baptisée « Plan réserves 2035 » (PR35). « Ce plan, fixe l'emploi, les niveaux de formation et d'entraînement et l'évolution du processus de recrutement » (Instruction n° 504490/ARM/CAB/CM13 relative à la gouvernance de la réserve au sein du ministère des armées. 17 août 2023).

À L'HORIZON 2030

LA GESTION D'UNE CARRIÈRE DE RÉSERVISTE

La carrière d'un réserviste opérationnel est encadrée depuis 1999 par la législation. Celle-ci a évolué en 2023 et 2024 pour répondre aux objectifs d'augmentation des effectifs. Voici un rappel des droits et devoirs qui s'adresse autant aux réservistes déjà sous ESR qu'aux jeunes volontaires.

Il y a environ un an paraissait le 18^e rapport thématique du Haut Comité d'évaluation de la condition militaire (HCECM). Il s'agissait du premier et volumineux (214 pages) opus sérieux consacré à la réserve opérationnelle des armées et donc à la condition militaire des réservistes dont votre revue *Armée & Défense* avait fait largement l'écho dans un précédent numéro.

La première vraie étude depuis 25 ans, depuis 1999, date de la Loi « portant organisation de la réserve militaire et du service de défense ».

Nous revenons une nouvelle fois sur cette étude qui a le mérite de regrouper en un seul support le rappel des droits et devoirs du réserviste opérationnel de premier niveau (RO1).

Votre revue s'en fait l'écho, en résumé et en complète l'essentiel à connaître :

■ **Nationalité** : le candidat réserviste doit être de nationalité française.



■ **Âge** : au minimum de 17 ans. L'âge maximum est laissé à l'appréciation des armées selon leur politique des ressources humaines.

Le rapport du HCECM indique à titre d'exemple que « *le cursus de recrutement des volontaires issus de la société civile dans la réserve de la gendarmerie débute par le suivi d'une préparation militaire gendarmerie (PMG), qui est ou-*

verte (depuis l'arrêté du 29 mars 2024) aux candidats de moins de 45 ans, âge maximum de facto pour rejoindre la réserve de la gendarmerie. Cet âge maximum était fixé à 30 ans (arrêté du 21 avril 2008), puis avait été relevé à 40 ans par l'arrêté du 19 février 2019 ».

Pour mémoire, l'âge limite de service est quant à lui désormais fixé à 72 ans.

■ **Obligations civiques** : voir effectué le service national ou bien la journée défense et citoyenneté (JDC). Ne pas avoir été condamné pour crime ou peine entraînant la perte des droits civiques (droit de vote...), l'interdiction d'exercer un emploi public, la destitution ou la perte du grade (pour les anciens militaires).

■ **Santé** : une visite médicale de recrutement préalable permet de connaître l'aptitude médicale du candidat. Une réforme des critères est entrée en vigueur début 2025. « *Au lieu de critères uniques et uniformes, ils seront adaptés*

LES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES

- **Déontologie** : « le risque de conflit d'intérêts entre les activités réalisées dans la réserve et les activités civiles des réservistes, rappelle le HCECM, ont motivé en 2019 la mise en place d'une charte de déontologie qui doit être signée par les réservistes opérationnels à leur engagement » (Arrêté du 9 décembre 2019).
- **Politique** : l'affiliation à des groupements politiques ou syndicaux est possible pour les réservistes. Ils doivent cependant s'abstenir de toute activité politique ou syndicale durant leurs périodes de convocations.

à chaque fiche de poste. Cela permettra, par exemple, aux diabétiques de type 1 de rejoindre la réserve » a annoncé le ministre des Armées.

- **Recrutement des *ab initio*** : les volontaires directement issus de la société civile et sans passé militaire sont généralement recrutés en tant que militaires du rang « mais ils peuvent, sous conditions de diplôme, accéder directement au premier grade de sous-officier ou d'officier (par exemple, dans la voie état-major des réserves de l'armée de terre) », indique le HCECM.
- **Recrutement des anciens d'active** : ils sont recrutés dans la réserve au grade qu'ils détenaient à leur radiation des cadres. On pourra néanmoins se de-

mander pourquoi l'Institution ne prend pas en compte les diplômes acquis et l'expérience professionnelle engrangée des années après sa radiation par un ancien militaire du rang par exemple ? Son niveau d'étude et d'expertise pourraient éventuellement lui permettre d'accéder à une autre catégorie... à l'image du recrutement des *ab initio* et des réservistes spécialistes !

- **Recrutement des réservistes spécialistes** : Les réservistes spécialistes sont recrutés au titre de leurs compétences civiles et du niveau de leurs diplômes. Ils sont chargés d'apporter leur expertise aux armées. Ils sont nommés par arrêté ministériel directement à un grade en rapport avec leurs compétences et diplômes. Depuis l'été 2024 seulement, ils ont enfin la possibilité d'être promus au grade supérieur en cohérence avec une évolution en niveau d'expertise ou de responsabilité. Cette évolution n'est possible qu'à l'occasion du renouvellement du contrat d'ESR.
- **Durée du contrat** : la durée du contrat d'engagement des réservistes est de un an à cinq ans. Le contrat qui ne prévoit pas de période probatoire, est renouvelable sans limite de durée. À noter que les armées peuvent limiter la durée du premier contrat ESR d'un réserviste à une seule année à cette fin. Avec l'objectif de doublement des effectifs de la réserve, cette pratique est depuis peu moins courante.
- **Durée des activités** : la durée des activités à accomplir au titre d'un engagement à servir dans la réserve est en-



« Les réservistes au service de la France » : thématique de la Journée nationale du réserviste 2018.

cadrée par les dispositions de l'article L4221-6 du code de la défense, qui prévoient par défaut un plafond de 60 jours d'activité par année civile.

Cette limite peut être portée à 150 jours « pour répondre aux besoins des forces armées et formations rattachées », sur décision ministérielle et après accord du réserviste^[1]. Enfin, « pour les emplois présentant un intérêt de portée nationale ou internationale » (type mission de courte durée ou opération extérieure), la durée annuelle d'activité d'un réserviste peut être portée à 210 jours, sur autorisation ministérielle préalable et également après accord du réserviste.

En 2023, la durée d'activité moyenne des réservistes opérationnels du ministère des Armées était de 35,5 jours par an.

« Nous réformons la logique des règles d'aptitude médicale pour intégrer la réserve : au lieu de critères uniques et uniformes, ils seront adaptés à chaque fiche de poste. »

[Sébastien Lecornu, ministre des Armées, janvier 2025]

^[1] Article D4221-7 du code de la défense.

« Les réservistes opérationnels de 1^{er} niveau peuvent, depuis la LPM 2024-2030, rejoindre la réserve de disponibilité (RO2) sur volontariat dans les cinq ans qui suivent la fin de leur contrat. »

[18^e rapport thématique du HCECM, juillet 2024]

■ **Nombre de jours « opposables »** : un réserviste peut effectuer sur son temps de travail une activité de réserve opérationnelle de 5 jours maximum par année civile, à la seule condition de prévenir son employeur de son absence au moins un mois avant la date du début de cette activité. Au-delà de cinq jours, l'absence du réserviste est soumise à une autorisation de l'employeur.

En cas de crise menaçant la sécurité nationale, et conformément aux dispositions de l'article L. 4221-4-1 du code précité, le ministre de la Défense ou le ministre de l'Intérieur (pour les réservistes de la gendarmerie), peut prendre un arrêté qui a pour effet de porter de 5 à 10 par année civile le nombre de jours d'activité dans la réserve opposable à l'employeur.

GÉRER SA CARRIÈRE SUR LA DURÉE

Une fois le réserviste recruté, une carrière à temps partiel dans les armées ou la gendarmerie s'offre à lui.

Celle-ci pourra être de courte durée ou bien longue, voire même suspendue pendant plusieurs années. Quel que soit le cas de figure, elle est à gérer...

■ **Ancienneté** : pour que soit comptabilisée une année de services militaires pour la détermination de l'ancienneté dans l'échelon à un grade déterminé, un réserviste doit avoir effectué 30 jours d'activité sur une période continue de 12, 24 ou 36 mois. »^[2]

■ **Notation** : les réservistes doivent être notés dès qu'ils ont accompli 40 jours de présence effective depuis leur engagement ou depuis leur notation précédente, période qui peut s'étendre sur plusieurs années par dérogation au caractère annuel de la notation des militaires d'active.^[3]

En pratique, les armées prévoient une notation plus systématique avec un seuil minimal d'activité abaissé par exemple à 10 jours dans l'armée de terre, ou encore 20 jours dans la gendarmerie nationale.

■ **Avancement** : celui des réservistes est prononcé uniquement au choix, sans les conditions de diplômes ou de temps de commandement exigées pour les militaires d'active.^[4]

De plus, « l'officier ou le sous-officier de réserve ne peut être promu au grade supérieur que s'il compte, dans le grade,

une ancienneté au moins égale à celle de l'officier ou du sous-officier de carrière du même corps et du même grade le moins ancien en grade promu, à titre normal, la même année »^[5].

Par ailleurs, les réservistes ne peuvent être nommés aux grades d'officiers généraux qu'en temps de guerre^[6].

■ **Solde** : les réservistes opérationnels bénéficient au titre des activités exercées dans la réserve « de la solde et des accessoires qui s'y attachent dans les mêmes conditions que les militaires professionnels »^[7]. La solde journalière des réservistes correspond à un trentième de la solde mensuelle et n'est pas soumise à l'impôt sur le revenu des personnes physiques^[8].

■ **Primes** : hors exceptions, les réservistes ont droit à toutes les primes et indemnités ouvertes aux militaires d'active telles que l'indemnité d'état militaire (IEM) et l'indemnité de sujétions d'absence opérationnelle (ISAO). En revanche, le droit à l'indemnité de garnison (IGAR) n'est pas ouvert aux militaires réservistes opérationnels, car ils ne sont pas soumis à une contrainte de logement.

De plus, des primes et allocations spécifiques peuvent être attribuées, sous conditions, aux réservistes opérationnels : deux primes d'attractivité (l'allocation d'études spécifiques, qui représente 1200 € par an, et la participation au financement du permis de conduire, d'un montant de 1000 €) et une prime de fidélité (250 €/an).



© DR/MINARM

^[1] Article D4221-7 du code de la défense. ^[2] Article R4221-25. ^[3] Article R4135-5. ^[4] Article R4221-23. ^[5] Article L4143-1. ^[6] Article R4221-23. ^[7] Article L4251-1.

^[8] En France métropolitaine. Des règles fiscales locales peuvent différer dans certains DROM-COM. Par exemple, la solde des réservistes résidents fiscaux en Nouvelle-Calédonie est soumise à l'imposition sur le revenu.



« Réservistes au cœur des territoires » :
thématique de la Journée nationale
du réserviste 2022.

■ **Récompenses** : la Médaille des réservistes volontaires de défense et de sécurité intérieure (MRV-DSI) est destinée à récompenser la fidélité de l'engagement et les services accomplis par les réservistes opérationnels de 1^{er} niveau (agrafe « Garde nationale »). Ses trois échelons (or, argent, bronze) sont attribués selon l'ancienneté dans la réserve (respectivement 3, 10, 15 ans) ou selon les jours d'activités réalisés dans la réserve (respectivement 37, 185 ou 370 jours).

■ **RO3** : Soumis à l'obligation de disponibilité pendant la durée de leur ESR^[9], les réservistes opérationnels de premier niveau peuvent, depuis la LPM 2024-2030, rejoindre la réserve de disponibilité (RO2) sur volontariat dans les cinq ans qui suivent la fin de leur contrat, dans la limite de 72 ans. Cette réserve de disponibilité pour les anciens RO1 est parfois qualifiée de « RO3 »^[10].

■ **Rengagement** : s'il remplit encore les conditions d'admission dans la réserve, un ancien réserviste peut souscrire à nouveau un contrat ESR, en bénéficiant du grade qu'il détenait à la fin de son contrat précédent.

■ **Retraite/pension** : En application de l'article L63 du Code des pensions civiles et militaires de retraite (CPCMR), toute solde est soumise au principe général de la retenue pour pension, même si les cotisations n'ouvrent pas nécessairement un droit à pension (principe de solidarité). Ces droits sont variables selon la situation du réserviste.

Par exemple, pour les salariés du secteur privé, comme pour les étudiants, le droit à pension militaire ne bénéficie qu'à compter d'une certaine durée d'activité dans la réserve (2 ou 15 ans, selon la date de leur premier engagement). En deçà de cette durée minimale, le réserviste

sera affilié de manière rétroactive au régime général de la sécurité sociale et à l'Ircantec.

■ **Honorariat** : à l'issue de son engagement, le réserviste peut se voir attribuer, à sa demande, l'honorariat de son grade, de droit sous certaines conditions, voire, sur proposition de l'autorité militaire, l'honorariat du grade supérieur^[11]. ■

Sources : 18^e rapport thématique du HCECM, juillet 2024.

LA « QUALITÉ DE MILITAIRE »

Le rapport thématique du HCECM précise que « seuls les réservistes opérationnels relèvent de l'état militaire ». En effet, selon l'Article L4211-5 du code de la défense, seuls « ont la qualité de militaires les réservistes quand ils exercent une activité pour laquelle ils sont convoqués en vertu de leur engagement à servir dans la réserve opérationnelle [RO1] ou au titre de la disponibilité [RO2] ».

Le HCECM signale encore que « les deux catégories de réservistes opérationnels relèvent donc pleinement de l'état militaire, mais, contrairement à leurs camarades d'active, seulement de manière discontinue, pendant leurs périodes de convocation. »

Enfin, le rapport ajoute que « les réservistes citoyens, bien que membres de la réserve militaire, et contribuant directement à l'action des forces armées (notamment via leur participation au rayonnement des forces armées au sein de la société civile), ne relèvent pas statutairement de l'état militaire, et ce même pendant les actions qu'ils réalisent au profit des forces armées. »



Campagne de recrutement
pour la réserve opérationnelle (2017).

^[9] Article L4231-1. ^[10] Un décret en Conseil d'État en attente de publication doit fixer les conditions de ce volontariat. ^[11] Article R4211-6.

À L'HORIZON 2030

« **INTÉGRER VITE ET MIEUX NOS RÉSERVISTES** »

Dans le dernier numéro de la revue *Esprit défense*, le major général des armées s'est exprimé à propos de la montée en puissance de la réserve opérationnelle. Extraits...

Toujours aussi riche d'informations, le n° 15 de la revue *Esprit défense* (Printemps 2025)^[1] a cette fois pour fil conducteur : « *Haute intensité : comment la France se prépare* ». Moment fort de ce dernier opus, l'interview du général d'armée Vincent Giraud, major général des Armées (MGA).

MODERNISER ROC

Le MGA rappelle que « *les armées ont toujours eu des réserves* » et qu'actuellement des réservistes servent dans le cadre de l'opération *Sentinelle* mais aussi « *sur les bateaux de la Marine nationale* » ou bien encore « *contribuent à monter la garde sur les bases de l'armée de l'Air et de l'Espace* ».

Rappelant les objectifs de doublement des effectifs de la réserve opérationnelle, le MGA indique que « *les choses sont en train de se mettre en place, avec l'idée de s'assurer que tout Français qui frappe à notre porte ait une réponse et qu'on puisse lui faire une proposition* ».

Néanmoins, le général Vincent Giraud



Le général d'armée Vincent Giraud, major général des Armées.

reconnaît qu'il y a « *encore des progrès à faire, notamment sur les délais de réponse* ».

Afin d'améliorer ce point, le MGA précise que les armées sont « *en train de mettre en place deux dispositifs importants : l'accroissement de notre centre d'appel d'abord, puis la modernisation de notre système d'information, ROC (pour Réserve opérationnelle connectée), qui est notre point d'entrée – en cours de refonte parce qu'il ne correspond plus aux besoins d'aujourd'hui. Voilà les deux mouvements qui vont nous permettre d'intégrer vite et mieux nos réservistes* ».

« UN DEVOIR À LEUR ÉGARD »

Le général Vincent Giraud dresse par ailleurs le profil des volontaires actuels et rappelle avant tout qu'ils sont « *le reflet de notre société* » et qu'ils « *viennent de tous les horizons, de tous les milieux, avec toutes les compétences. Nous avons aussi bien des étudiants qui sont dans des unités de combat que des cadres spécialisés dans le cyber ou dans le domaine de la santé, et qui viennent offrir leurs services* ».

Quant aux raisons de leur engagement dans la réserve, « *le contexte sécuritaire a une véritable influence sur les candidatures* » selon le MGA qui précise : « *Nous avons connu une première grande vague de recrutements au moment des attentats du Bataclan en 2015 par exemple. En 2022, après l'invasion de l'Ukraine, les jeunes aussi étaient là, prêts à s'engager. Je trouve cela admirable et rassurant. C'est la raison pour laquelle nous avons un devoir à leur égard* ».

Cet engouement est la preuve que, dans notre pays, l'esprit de défense et la cohésion nationale existent. » ■

^[1] Revue *Esprit défense* n°15 - Haute intensité : comment la France se prépare (Minarm/DICoD, mai 2025).

À L'HORIZON 2030

LA MONTÉE EN PUISSANCE

Pour atteindre l'objectif du doublement des réserves, les armées se doivent d'évoluer et de s'adapter. L'heure est à l'innovation et même aux expérimentations.

La montée en puissance des effectifs de la réserve opérationnelle n'est pas qu'une affaire de budget, même si l'argent reste bien, et plus que jamais, le nerf de la guerre. En effet, c'est tout un schéma qui doit être

repensé, des concepts qui doivent être revus, des imaginations qui doivent être libérées. Les récentes législations de 2023 et 2024^[1] ont marqué une première étape. C'est maintenant sur le terrain que l'effort se poursuit. Voici quelques exemples d'in-

novations, de renforcement des moyens, d'expérimentations et même de nouvelles réserves qui devraient contribuer à la montée en puissance et en responsabilité de la réserve opérationnelle pour atteindre l'objectif de 80 000 réservistes en 2030.

ARMÉE DE L'AIR ET DE L'ESPACE



Armée de l'Air & de l'Espace

DES ACCÈS SIMPLIFIÉS POUR S'ENGAGER

Afin d'aplanir les obstacles auxquels sont confrontés les candidats souhaitant rejoindre la réserve, l'AAE a mis en place des accès simplifiés en ligne.

Comme l'a souligné le général d'armée Vincent Giraud, major général des Armées (lire en p. 20) dans son

interview accordée à la revue *Esprit défense* (mai 2025), les armées s'emploient aujourd'hui à améliorer et faire évoluer

les dispositifs permettant d'assurer « *que tout Français qui frappe à notre porte ait une réponse et qu'on puisse lui faire une*

^[1] Loi n° 2023-703 du 1^{er} août 2023 relative à la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense. Décret n° 2024-665 du 2 juillet 2024 modifiant diverses dispositions relatives à la réserve militaire.

TROIS FLOTTILLES DE DIX ESCOUADES CHACUNE

Le ministère des Armées précise qu'à l'horizon 2030, « trois flottilles de réserve côtières, regroupant chacune dix escouades, auront été déployées sur tout le littoral français métropolitain, auxquelles s'ajouteront six escouades implantées outre-mer. » Par ailleurs, « elles emploieront environ 3 000 réservistes

opérationnels, ajoute le MINARM, et seront équipées de vecteurs nautiques, routiers, et à terme aériens sous la forme de micro-drones. »

Le ministère souligne enfin que ces ERC « viennent renforcer les moyens mis en œuvre par la Marine nationale dans le cadre de la posture permanente de sauvegarde maritime » tant en métropole et dans les DROM-COM. « Elles complètent

(jusqu'à six nautiques* des côtes dans un premier temps) l'actuel dispositif en profondeur de surveillance générale des approches maritimes, et sont employées dans un cadre d'action intégré, comprenant à la fois des missions militaires de défense maritime du territoire et interministérielle d'action de l'État en mer. » ■

Source : ministère des Armées

* Un peu plus de 11 kilomètres.

EXPÉRIMENTATION AU SSA

UNE ANTENNE MÉDICALE AVEC 100% DE RÉSERVISTES

**Une antenne médicale, composée exclusivement des soignants militaires réservistes, a été créée à Tours (37).
Un grande première à titre expérimental !**

Le Service de santé des armées, fort de ses 4124 réservistes opérationnels^[1], vient de franchir une nouvelle étape en créant la première antenne médicale armée à 100% par des réservistes. Cette nouvelle antenne déployée à Tours (37) était composée d'un médecin-chef

d'antenne, d'un infirmier-major d'antenne et d'un assistant médico-administratif.

Sous l'impulsion du directeur central du Service de santé des armées, « nous venons de concrétiser un projet important, à savoir la mise en œuvre de l'antenne médicale de réserve rattachée à la 14^e centre médical des armées », a indiqué, le 27 avril dernier, le médecin en chef Romain, chef de la division Cohésion nationale et délégué aux réserves du Service de santé des armées.

RÉPONDRE AUX BESOINS

« Cette structure, organisée en antenne régionale d'expertises et de soins de circonstance, a été conçue pour examiner les candidats à l'engagement de la di-

rection des ressources humaines de l'armée de Terre », précise encore le médecin en chef. Elle devrait aussi permettre de mieux « répondre à des besoins médicaux accrus en soutien des armées et de la Gendarmerie nationale », indique encore le ministère des Armées.

Mais cette nouvelle structure devra aussi s'acquitter d'autres missions comme le rappelle encore le délégué aux réserves du SSA : « l'emploi d'unité médicale de réserve doit être en mesure de consolider les unités du Service de santé des armées, en tout temps et en tout lieu, notamment en cas de conflit de grande envergure. » Cette antenne doit également « être en mesure d'intervenir dans le cadre d'une participation des armées pour faire face aux crises nationales, tels

© Service de santé des armées



L'antenne médicale composée exclusivement de soignants réservistes est une structure organisée en antenne régionale d'expertises et de soins de circonstance.

^[1] En 2023 : 36% des effectifs du SSA sont composés de réservistes (+25% depuis 2018) : 1578 praticiens, 2348 militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux (MITHA) et 198 cadets de santé

que l'épidémie et le soutien sanitaire exceptionnel. »

UNE EXPÉRIMENTATION POUR PRÉPARER L'AVENIR

Le ministère des Armées précise que pour répondre à ces enjeux, et sous l'impulsion de la direction de la médecine

des forces, le déploiement des unités médicales de réserve s'est déroulé en deux temps : au sein du 7^e centre médical des armées à Lyon et au 14^e centre médical des armées à Tours, du 10 février au 15 juin 2025.

« Cette phase initiale permettra de déterminer le format de réserve et de dé-

ployer ce modèle à l'ensemble des établissements de la médecine des forces. Un recensement des compétences nécessaires à la réalisation des missions sera effectué par les établissements concernés », a ajouté le médecin en chef Romain. ■

Source : ministère des Armées

AU CŒUR DES ENTREPRISES

LA RÉSERVE INDUSTRIELLE POURSUIT SA LANCÉE

La DGA, l'armée de l'Air et de l'Espace et MBDA ont signé en avril une convention de partenariat pour la réserve industrielle de défense (RID).

Une nouvelle convention de partenariat de réserve industrielle de défense (RID) a été signée le 5 avril dernier entre Emmanuel Chiva, Délégué général pour l'armement (DGA), le général de brigade aérienne Frédéric Devanlay, délégué aux réserves de l'armée de l'Air et de l'Espace et sous-directeur « recrutement, réserve et jeunesse » de l'AAE, ainsi que Stéphane Reb, directeur général France et directeur exécutif des programmes du groupe industriel MBDA^[1].

EN CAS DE CRISE MAJEUR

« Pilotée par la Direction générale de l'armement (DGA) », indique le MINARM, cette convention d'une durée de cinq ans, doit apporter « un soutien à la montée en puissance des entreprises de la base industrielle et technologique de défense (BITD). »

La réserve industrielle de défense, créée

courant 2023, « permet à un industriel de la BITD ou étatique de bénéficier du renfort de réservistes mobilisés sur des missions spécifiques afin d'atteindre rapidement les cadences de production ou de maintien en condition opérationnelle nécessaires en cas de crise ou de guerre », rappelle le ministère.

3 000 RÉSERVISTES INDUSTRIELS EN 2030

Les premiers contrats de RID ont été signés en octobre 2023 avec l'industriel Scania. La convention signée avec MBDA est la septième depuis le lancement du dispositif.

Les profils recherchés pour devenir RID sont des soudeurs, usineurs, tourneurs, chaudronniers, qualitatifs, logisticiens, contrôleurs, chefs d'atelier de production ainsi que des ingénieurs et cadres ayant exercé ou exerçant dans le secteur secondaire.



Signature de la convention de partenariat de réserve industrielle de défense entre, de gauche à droite : MBDA (Stéphane Reb), la DGA (Emmanuel Chiva) et l'AAE (GBA Frédéric Devanlay).

Selon le ministère toujours, ce seront 3 000 réservistes qui seront ainsi « déployés chez les industriels de la base industrielle et technologique de défense (BITD) ou chez les industriels étatiques » (SMITer, SLM, SIAé, SIMU)^[2], ou bien encore à la DGA à l'horizon 2030. ■

Source : Minarm/DGA

^[1] MBDA est un groupe multinational européen, leader mondial dans le domaine des systèmes d'armes complexes. Le groupe emploie 18 000 collaborateurs.

^[2] Service de la maintenance industrielle terrestre (SMITer), Service logistique de la marine (SLM), Service industriel de l'aéronautique (SIAé), Service interarmées des munitions (SIMu).

À L'HORIZON 2030

DES ÉTUDIANTS, FORCE DE PROPOSITION

Du 26 février au 23 avril 2025, 43 élèves de l'école des Hautes Études Internationales et Politiques (HEIP) ont planché sur le thème « *Transformer la réserve militaire à l'horizon 2030* ».

L'objectif de ces travaux menés dans le cadre d'un partenariat avec le ministère des Armées était de « *proposer des perspectives externes et novatrices sur la réserve militaire, pour passer de 40 000 à 100 000 réservistes d'ici 2035* », indique le Secrétariat général pour l'administration (SGA). Il s'agissait d'une étude politique qualitative approfondie, dite *policy deep dive*.

Le SGA précise encore qu'à l'issue de cette étude « *les étudiants [devaient] produire une note stratégique incluant une proposition de réforme du processus de recrutement et des initiatives pour la fidélisation des agents. Une projection chiffrée des coûts et gains potentiels à l'horizon 2030 avec des scénarios optimistes et conservateurs [devait] aussi être remise.* »

DES RECOMMANDATIONS STRATÉGIQUES CONCRÈTES

Pour mener à bien ce projet piloté par la Délégation à la transformation et la performance ministérielles (DTPM), « *les élèves [devaient] d'abord établir un diagnostic stratégique en évaluant les freins à l'en-*



Les lauréates de la 2^e édition du Policy Deep Dive organisé par la DGA/DTPM, cette année en partenariat avec l'HEIP.

gagement des jeunes dans la réserve », indique le SGA. D'autre part, « *des recommandations stratégiques concrètes [devaient] être proposées (simplifier l'accès à la réserve, valoriser son rôle auprès de la jeunesse, répondre aux besoins opérationnels d'ici 2030...), le tout cadré dans une projection budgétaire estimant les coûts des initiatives proposées, intégrée dans l'enveloppe des 413 milliards d'euros de la Loi de programmation militaire (LPM).* »

Les élèves ont été accompagnés au cours de ces deux mois de travail et de réflexion par des experts du ministère des Armées.

HÉBERGEMENT TRANSITOIRE ET APPLI MOBILE

Le 23 avril dernier, les 43 étudiants ont présenté les conclusions de leurs travaux et trois groupes finalistes ont défendu leurs recommandations devant un jury d'experts du Minarm et d'enseignants de l'HEIP.

Les lauréats ont été primés pour avoir « *proposé des solutions concrètes pour lever les freins à l'engagement, dont un système d'hébergement transitoire s'appuyant sur Airbnb, des hôtels ou familles-hôtes volontaires, afin de renforcer le lien Armée-Nation* », indique l'HEIP.

Le jury a également décerné un coup de cœur mettant en avant une application mobile baptisée La Réserve Française, « *pensée comme portail unique pour s'informer, candidater et suivre son parcours de réserviste dès le plus jeune âge* », précise encore l'HEIP. ■

Sources : SGA et HEIP (Instagram).

À L'HORIZON 2030

EFFECTIFS DE LA RO : LA VALSE DES CHIFFRES

Le ministère des Armées a publié début avril un article sur son site Internet présentant en quelques lignes la réserve militaire et notamment l'objectif de croissance de celle-ci. Si les chiffres indiqués sont prometteurs, ils posent néanmoins question...

L'article de ministère des Armées, publié sur son site Internet le 5 avril dernier, nous apprend qu'au « 31 décembre 2024, le total de réservistes s'élevait à 43 794, soit une augmentation de plus de 10% en un an ». Autrement dit, en se basant sur ce total (qui ne concerne que les réservistes des armées, hors gendarmerie), le volume de la RO fin 2023 s'afficherait autour de 39 414 réservistes, voire même un peu moins puisque l'article précise « plus de 10% ».

* Sources : les chiffres de 2016 à 2019 sont extraits du Bilan social (Minarm/SGA) citant les sources du SGGN et CSRM. Le chiffre de 2020 est extrait Rapport social unique 2020 (Minarm/SGA) citant les sources du SGGN et CSRM. Le chiffre de 2021 est extrait du Rapport social unique 2021 (Minarm/SGA) citant les sources du SGGN. Le chiffre de 2022 est extrait du Rapport social unique 2022 (Minarm/SGA) citant les sources du SGGN et EMA. Le chiffre de 2023 est extrait des Chiffres clés de la Défense 2024 (Minarm/DicoD) citant les sources de l'EMA/BIAR, du SGGN et de la DRH-MD/Rapport social unique 2023. Le chiffre de 2024 est cité dans l'article « La réserve militaire : un pilier de la Défense nationale » en ligne sur le site du ministère des Armées le 2 avril 2025.

Au 31/12	Effectif RO* (hors gendarmerie)	Cible effectifs RO LPM 2024-2030 (hors gendarmerie)
2016	32 303	NC
2017	36 312	NC
2018	38 529	40 000
2019	41 047	40 000
2020	41 162	40 000
2021	40 153	40 000
2022	37 182	40 000
2023	41 450	40 000
2024	43 794	43 800
2025	-	47 600
2026	-	52 000
2027	-	57 500
2028	-	64 000
2029	-	71 500
2030	-	80 000

Les effectifs de la réserve opérationnelle des armées (hors gendarmerie) de 2016 à 2024 et la cible des effectifs à atteindre selon la LPM 2024-2030 (hors gendarmerie).

N'OUBLIONS PAS LE TAUX D'ATTRITION

Selon le ministère des Armées*, 12 000 Français auraient postulé en ligne au premier trimestre 2025 afin de rejoindre la réserve, contre seulement 1 700 au premier trimestre 2024. Il s'agit d'une bonne nouvelle qui pourrait enfin mettre à mal le taux d'attrition habituellement important que connaît la réserve opérationnelle, à condition que ces candidatures (et celles à venir) soient bien entendu transformées en contrats signés.

Le taux d'attrition annuel est en effet élevé comme le signalait le Sénat en octobre dernier : « *Actuellement, les volumes annuels de sortie sont de l'ordre de 7 000 à 8 000 réservistes par an, soit 17,5 à 20% de l'effectif des réservistes sous engagement à servir - le flux de sortie a toutefois été moindre en 2023, à 16%, avec 6 584 sorties.* »

Le 18^e rapport du HCECM rappelle quant à lui : « *En 2024, pour le ministère des Armées, aux quelque 8 000 départs à compenser s'ajouteront les 3 800 recrutements supplémentaires qui sont à réaliser pour franchir la première « marche » de la LPM 2024-2030, soit une augmentation d'environ +50% du flux d'entrée.* »

* Point presse du ministère des Armées du 25 mars 2025 (source : le site Internet operationnels.com - 26/03/2025).

Il s'agirait selon le Minarm de « *la plus forte hausse depuis 2016* » : un bilan très satisfaisant dans l'objectif annoncé par la LPM 2024-2030 qui engage un doublement du volume des réservistes à l'horizon 2030.

« *Pour la réserve opérationnelle : 221 M € en 2025 contre 195 M € en LFI 2024 soit une progression de 26 M €. +3 800 ESR en 2025 (par rapport à 2024), pour un total de 47 600 (fin 2025).* »

[Projet de Loi de Finances 2025 - LPM année 2]

Cibles d'augmentation nette des effectifs (LMP2024-2030)							
2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
3 800	3 800	4 400	5 500	6 500	7 500	8 500	40 000

Plan de progression des effectifs annuels de la réserve opérationnelle tels que décrits dans l'Article 7 de la Loi de programmation militaire 2024-2030.

Cependant, d'autres chiffres, également tous officiels, interrogent sur cette annonce prometteuse.

UNE PROGRESSION DE 5,65% SEULEMENT ?

D'après les *Chiffres clés de la défense 2024* publiés par le ministère des Armées, les réservistes opérationnels étaient en effet officiellement 41 450 au 31 décembre 2023^[1] et non pas autour de 39 414 comme précédemment déduit, soit environ 2 036 de plus (écart de 5,17%).

Le volume cité par les *Chiffres clés* est d'ailleurs confirmé par les données de l'EMA/BIAR (Bureau interarmées des réserves) et le Secrétariat général de la Garde nationale (SGGN)^[2].

Autrement dit, si les volumes de 41 450 réservistes fin 2023 et 43 794 fin 2024 sont corrects, l'évolution des effectifs de la réserve entre ces deux années ne serait en réalité que de +5,65% seulement et non pas de 10%. Le Sénat^[3] donne quant à lui un autre décompte : « *À la fin 2023, les armées, directions et services comptaient 40 940 réservistes sous engagement à servir* », soit un écart, presque à la marge, de 510 réservistes par rapport aux *Chiffres clés*.

Autrement dit, cette fois, en se basant toujours sur les données officielles, l'évolution des effectifs de la réserve entre 2023 et 2024 serait cette fois autour de +7%.

ET POURQUOI PAS 13% ?

Située au cœur du paysage de la réserve, la Garde nationale a quant à elle indiqué en l'espace de six mois deux chiffres différents.

Selon la GN, les réservistes militaires étaient en effet 43 000 au 1^{er} août 2024 (chiffre constaté en novembre 2024) puis exactement 1 000 de plus (à la virgule près) soit 44 000, toujours au 1^{er} août 2024 (chiffre constaté en avril 2025)^[4].

Le temps aura permis d'affiner les compteurs, nous diras-t-on. Sans doute, mais alors pourquoi, le site Internet du Gouvernement aligne-t-il de son côté un volume nettement supérieur (44 535 réservistes militaires) au 1^{er} octobre 2024 ?

Si l'on s'en tient à ces annonces, on en déduit que les effectifs de la réserve auraient singulièrement fondu au cours du dernier trimestre 2024 pour finalement ne s'élever qu'à 43 794, chiffre qui, rappelons-le, reste celui officiellement publié par le ministère des Armées en avril 2025.

^[1] Source EMA/BIAR, SGGN, DRH-MD.

^[2] Rapport social unique 2023 (Minarm/SGA).

^[3] Rapport d'information « Pour rendre l'armée plus attractive : retenir, attirer, réunir » (Sénat, oct. 2024).

^[4] Chiffre toujours en ligne en juin 2025.

^[5] Chiffre cité par Murielle Delaporte dans l'article « *Armées françaises : mobilisation sans précédent dans la réserve opérationnelle* » publié sur le site Internet operationnels.com (Operationnels SLDS, 26/03/2025).

Autrement dit, dans la meilleure des options, et en se basant toujours sur le volume de référence officiel de 41 450 RO fin 2023, cela produirait cette fois une augmentation autour de +7,45% minimum des effectifs sur l'exercice 2024.

Et si l'on s'en tenait au chiffre de 39 414 réservistes fin 2023 obtenu par déduction de l'effectif de la RO au 31 décembre 2024 cité en ouverture de cet article, la progression des effectifs de la réserve opérationnelle serait alors de +13% et non de pas de +10% comme annoncé.

Pourquoi s'être privé d'annoncer un tel succès ?

UN MILLIER DE RÉSERVISTES EN MOINS EN 11 JOURS

Autre décompte enfin, celui annoncé à l'occasion du point presse du ministère des Armées du 25 mars 2025^[5].

Cette fois, l'effectif de la réserve s'élèverait à quasi 45 000 hommes et femmes (44 972 exactement) fin 2024, soit tout de même 1 178 réservistes de plus que le chiffre (43 794) annoncé en ligne par la même source... onze jours plus tard.

Autrement dit, la progression des effectifs serait ici de +8,50% par rapport au chiffre officiel de fin 2023, voire de 14,1% si l'on prenait en considération le décompte supposé de 39 414 réservistes à la fin de l'année 2023.

Domage en fois encore de ne pas communiquer sur cette belle performance.

UNE CIBLE FIXÉE À +3800

Loin d'être anecdotiques, ces écarts constatés et ces questions de chiffres font écho aux propos du Sénat dans son rapport d'octobre 2024 : « *La croissance du nombre de réservistes est ainsi appelée à atteindre 100% entre 2023 et 2030, alors que ce rythme n'était que de 27% environ entre 2016 et 2023.* »

Et c'est une fois encore le précieux 18^e rapport du HCECM (juillet 2024), consacré à la réserve, qui confronte les réalités du terrain aux ambitions politiques et militaires : « *Sur le temps long, l'inflexion donnée depuis 2023 à la réserve opérationnelle et, surtout, la montée en puissance des effectifs prévue jusqu'en 2035* » implique « *une croissance moyenne annuelle de*

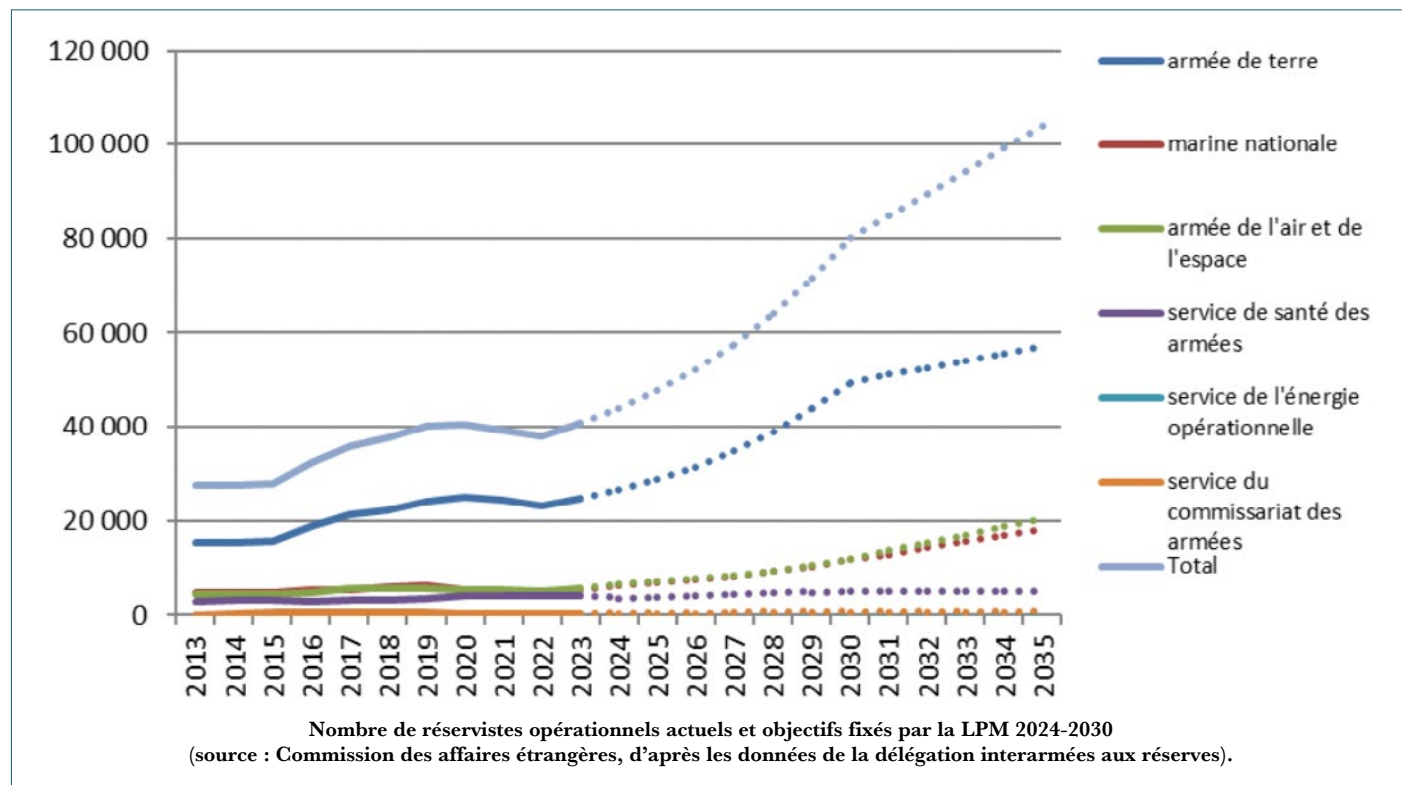
5700 nouveaux engagements à servir dans la réserve » sur la période 2024/2030. « *Une cible d'augmentation nette des effectifs est fixée annuellement sur toute la durée de la LPM, de +3800 volontaires sous ESR en 2024 à +8500 en 2030* ».

EN DESSOUS DE LA CIBLE ?

À la lecture des différents bilans chiffrés, une question se pose : la cible fixée par la LPM pour l'année 2024 a-t-elle été atteinte ? Rappelons que les effectifs à gagner étaient fixés à 43 800 pour 43 794 obtenus.

La réponse est donc « oui » si l'on se base sur un chiffre officiel (43 794 fin 2024) versus le chiffre déduit (39 414 RO fin 2023) comme indiqué en début d'article. Cette cible serait même allégrement dépassée avec +4 380 réservistes versus 3 800 attendus (soit +1018).

La réponse est « non » si l'on se base sur les chiffres officiels fournis par le ministère (43 794 fin 2024 vs 41 450 fin 2023). Ici, l'augmentation ne serait plus que de +2 344 réservistes au lieu des 3 800 planifiés... ■



À L'HORIZON 2030

DÉLAIS DE PAIEMENT DE LA SOLDE

Les délais moyens de paiement de la solde sont supérieurs à deux mois pour les réservistes du ministère des Armées. Mais des efforts ont été entrepris pour réduire ces délais.

N'importe quel réserviste des armées peut confirmer le constat du 18^e rapport thématique du Haut Comité d'évaluation de la condition militaire (HCECM), les délais de paiement de la solde sont longs, parfois même trop longs.

77 JOURS APRÈS LA FIN DE L'ACTIVITÉ

En 2023, ils étaient de 77 jours après la fin de l'activité, contre 85 jours en 2022 et 68 jours en 2021, précise le HCECM.

« Malgré les initiatives mises en place pour améliorer cette situation, les délais demeurent encore très longs, dépassant souvent plusieurs mois », faisait ainsi remarquer le député Nicolas Meizonnet dans une question écrite en décembre 2024^[1].

Il citait en complément « l'article L. 4251-1 du code de la défense, qui énonce que "les réservistes (...) bénéficient de la solde et des accessoires qui s'y attachent dans les mêmes conditions que les militaires

professionnels". » Le député notait aussi que « la réalité semble indiquer des retards persistants dans le versement des primes des réservistes. »

Fort à propos, l' élu notifi ait qu'en plus de pénaliser les réservistes, tous ces retards « nuisent à l'attractivité de la réserve, qui peine pourtant à recruter. »

Il demandait enfin au ministre des Armées quelles mesures il comptait « prendre pour réduire ces délais et garantir aux réservistes leur juste rémunération le plus rapidement possible ».

6 JOURS DE MIEUX EN MOYENNE EN 2024

La réponse du ministère a été donnée quatre mois plus tard et celle-ci entre dans le détail.

« En 2024, 239 359 soldes de réserve ont été versées à 39 448 réservistes dans un délai moyen de 71 jours, soit en amélioration par rapport aux 77 jours enregistrés en 2023. 63% de ces versements ont été effectués en moins de 65 jours (contre

55% en 2023), tandis que 37% ont nécessité plus de 65 jours (contre 45% en 2023). S'agissant de la rémunération des activités opérationnelles des militaires de réserve (ACTOP), qui dépend de nombreux déterminants de calcul (nature, temps, géographie, grade, situation familiale, etc.), celle-ci suit un processus complexe de déclarations et de contrôles renforcés pour en garantir la régularité. Il en résulte un délai moyen de paiement de 106 jours en 2024, contre 117 jours l'année précédente, pour un volume annuel d'environ 138 850 activités opérationnelles.

Les armées et le service du commissariat des armées (SCA) sont mobilisés pour accélérer le paiement des droits individuels dus aux militaires réservistes pour leurs périodes et activités dédiées au service des armes. L'objectif, dans la continuité des efforts menés depuis deux ans, est d'atteindre, en 2025, un délai de paiement des soldes de réserve inférieur à 65 jours et une indemnisation des activités opérationnelles inférieure à 3 mois. ■

^[1] Question écrite n° 2455 (Assemblée nationale), le 3 décembre 2024. Réponse publiée le 1^{er} avril 2025.

VOYAGE D'ÉTUDE

L'ANOLIR À LA BFA

À l'heure où la défense européenne prend une importance particulière, l'Association Nationale des Officiers et sous-officiers Linguistes de Réserve a effectué le voyage d'étude annuel de son Conseil d'administration à l'État-major de la BFA à Müllheim (Allemagne).

Précedée d'une visite de la ville de Fribourg en Brisgau (Allemagne) et suivie d'une visite du Hartmannswillerkopf, lieu d'intenses combats lors de la Première Guerre mondiale, cette journée (16 mai 2025) a permis de rappeler les étapes de la création de la Brigade franco-allemande (BFA), sa composition actuelle. Elle a aussi permis de comprendre comment les aspects linguistiques sont pris en compte dans son fonctionnement journalier. Ce dernier aspect était d'un intérêt particulier pour l'ANOLIR, puisqu'une défense commune se construira et reposera sur les hommes, leur capacité à communiquer et à se comprendre. Les missions des linguistes militaires sont plus que jamais importantes dans ce contexte. Les réserves de l'armée allemande, organisées différemment de leurs homologues françaises, nous ont également été présentées. Ces thèmes seront développés dans des articles suivants. Il faut enfin signaler l'excellent accueil à l'hôtel Markushof tenu par un officier de réserve allemand à Bad Bellingen et que nous recommandons chaudement.

LE SERVICE DES LANGUES DE LA BRIGADE FRANCO-ALLEMANDE

Le service des langues de la BFA est assuré par deux personnels du *Bundessprachenamt* (Office fédéral des langues), traducteurs Français/Allemand. Ils interviennent aussi pour d'autres entités que la Brigade.

L'Office compte environ 1000 employés, civils et militaires. Les civils ont un grade équivalent à leurs homologues militaires : ils peuvent ainsi être activés en cas d'exercice ou d'opération, tout en conservant leur salaire. Ses trois missions principales : administration, enseignement et traduction/interprétariat, au profit des forces armées, des *Länder* et d'autres organismes publics. Il forme aussi des étrangers civils et militaires. Les personnels déployés à l'étranger suivent un stage linguistique obligatoire de longue durée (souvent six mois). L'Office comporte

16 bureaux spécialisés et intervient dans une dizaine de langues.

Tous utilisent le même portail pour les commandes, et un logiciel de traduction lié à une base de données propriétaire, accessible uniquement via Intranet.

Une IA interne propose des résumés de documents, pour décider ensuite d'une traduction complète, partielle ou inutile.

Trois langues sont en usage à la BFA : le Français et l'Allemand (langues maternelles, et l'Anglais (langue de travail).

Les documents internes sont bilingues ou dans la langue du rédacteur, avec traductions partielles selon le public visé. Nombre d'interprètes regrettent toutefois la place croissante de l'Anglais.

*Par le LCL (R) Charles Bertin,
président d'Honneur de l'ANOLIR*



La délégation de l'ANOLiR et nos hôtes

DEUTSCH-FRANZÖSISCHE BRIGADE

La Brigade franco-allemande (*Deutsch-französische Brigade*) dont la devise est « Devoir d'excellence » (*Dem Besten verpflichtet*), est une brigade binationale interarmes unique au monde. Le Bataillon de Commandement, de Soutien et l'État-major sont mixtes, les autres unités (1^{er} RI, 3^e RH, JB 291, JG 292...) restent nationales.

L'effectif compte 60% d'Allemands et 40% de Français, avec des règles RH propres à chaque nation. Le commandement est tournant : actuellement, le commandant est allemand, son adjoint français. L'alternance est bien-nale. La BFA est un laboratoire d'interopérabilité technique, tactique et interculturelle.

L'anglais est souvent utilisé, surtout pour les briefings. La connaissance de la langue maternelle du partenaire améliore cependant les échanges.

Les missions sont régies par des règles d'engagement différentes selon les pays. Ainsi, le *peacemaking* (ex. *Barkhane*, pour les Français) se distingue du *peacekeeping* (ex. MINUS-MA pour les Allemands). Des engagements nationaux sont aussi possibles : *Sentinelle*, sécurité des JO.

La réserve joue un rôle clé : sur 5320 hommes, 1050 sont réservistes. Présents depuis 35 ans, ils forment le noyau permanent, connaissant bien les spécificités de la BFA. L'Allemagne propose des contrats à temps plein (10 mois/an) sur plusieurs années, offrant une gestion plus souple que celle, plus rigide, de la France. Enfin, la durée d'affectation des réservistes, souvent bilingues ou biculturels, a favorisé des relations amicales franco-allemandes, essentielles au bon fonctionnement de la brigade.

Intervention du LCL (R) Laurent.

LES RÉSERVES DE L'ARMÉE ALLEMANDE

Cet exposé présente les caractéristiques de la réserve de la *Bundeswehr*. Alors que la France souhaite renforcer sa propre réserve, il est utile d'examiner les pratiques allemandes.

Le statut de réserviste s'acquiert après le service actif. Durant six ans, une obligation de disponibilité s'applique. Le statut « de plein exercice » va jusqu'à 65 ans et peut être étendu, mais sans commandement.

Actuellement, 50 000 anciens actifs sont affectés, 850 000 ne le sont pas. Il existe deux types d'affectation :

- *Verstärkungsreserve (VstkgRes)* : renforts dans les unités constituées.
- *Personalreserve (PersRes)* : renforts hors structure.

L'accord de l'employeur civil est requis, mais le ministère de la Défense compense les absences.

Aucune différence d'emploi n'existe entre actifs et réservistes, qui peuvent être engagés par périodes de dix mois par an, renouvelables.

L'association *Der Verband der Reservisten der Deutschen Bundeswehr (VdRBw)* regroupe 110 000 membres dans 1900 amicales. En lien étroit avec l'État (Bundestag), elle dispose d'un budget de 20 M € en 2025, employant 270 personnes à temps plein ou partiel (*Hauptamt*) ainsi qu'un collège honorifique (*Ehrensamt*).

Les domaines d'intervention de l'association sont la politique de sécurité, la formation militaire, la qualification universitaire et la communication. La revue mensuelle *Loyal* tire à 130 000 exemplaires.

Intervention du COL (RES, GER) Otto Vicum.

Les contributeurs :

- COL (H) Donatien Lebastard : après une carrière civile dans le BTP en France et à l'étranger, parallèlement à plusieurs affectations dans les réserves, Donatien intervient toujours comme expert et traducteur dans des revues militaires.
- LCL (R) Laurent : affecté à la BFA et membre de l'ANOLiR, Laurent est titulaire de plusieurs diplômes et qualifications militaires (ORSEM, OLRAT Allemand). Bilingue Français-Allemand, il exerce son activité professionnelle de psychothérapeute en Allemagne où il réside.
- COL (RES, GER) Otto Vicum : Otto a servi plus de 10 ans dans l'armée de terre allemande (Heer) avant de rejoindre la réserve. Complètement trilingue (français, allemand, anglais), il est affecté à l'État-major de la BFA depuis de nombreuses années. Il a suivi en France la formation ORSEM. Il est membre d'honneur de l'ANOLiR. Dans le civil, il est fonctionnaire, dans un service correspondant au ministère de l'Intérieur.
- LCL (R) Charles Bertin : après une carrière civile comme enseignant de langue anglaise et de nombreuses missions dans les réserves, Charles intervient toujours comme interprète en simultané pour différentes autorités.

HOMMAGE

À DIEU PHILIPPE

L'ANOLiR rend hommage à son ancien président d'Honneur, le colonel (H) Philippe Lhermitte, également président de l'UNOR de 2007 à 2009.

Le colonel (H) Philippe Lhermitte nous a quittés le 2 juin, frappé par une foudroyante maladie. Sa carrière tant militaire que civile a été exemplaire.

Né en 1943, il s'est orienté vers des études scientifiques, devenant ingénieur diplômé de l'École spéciale de mécanique et d'électricité (ESME) en 1967. Ses activités militaires et civiles se sont ensuite cumulées.

Après son service national comme aspirant au 24^e groupe de chasseurs, arme à laquelle il restera profondément attaché toute sa vie, il part aux États-Unis pour la société Honeywell-Bull où il restera plusieurs années avec son épouse Marie-Christine.

La famille s'agrandissant avec la naissance de plusieurs enfants, il rentre en France où il s'installe en région parisienne. Rapidement, il monte sa propre société avec Marie-Christine.

Parallèlement, des responsabilités de plus en plus élevées lui sont attribuées par l'autorité militaire, se concrétisant aussi par ses promotions successives jusqu'au grade de colonel en 1999. Soucieux de se perfectionner, il passe successivement les CML d'anglais et la QR3, associant ainsi des compétences complémentaires. Il suit également la scolarité IHEDN régionale en

Languedoc, sa région de résidence après son départ de Paris.

Au cours de sa carrière de réserviste, Philippe a été projeté à deux reprises en OPEX en Bosnie, en 1996 et en 1997.

Son activité dans le domaine associatif est continue. Après avoir présidé la FNAC (Fédération nationale des amicales de Chasseurs) de 1992 à 1997, puis l'ANOLiR (Association Nationale des Officiers et sous-officiers Linguistes de Réserve) de 1999 à 2005, il contribue à la création de l'ANRAT (Association nationale des réserves de l'armée de Terre) dont il recevra le fanion des mains du CEMAT, le général Thorette. Il préside l'ANRAT de 2000 à 2006 avant de devenir président de l'UNOR (Union nationale des officiers de réserve) de 2007 à 2009.

C'est à son initiative que la France prendra en 2012 la présidence de la CIOR (Confédération interalliée des officiers de réserve). Philippe a été récompensé de ces engagements multiples par l'attribution de nombreuses décorations : chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Ordre national du Mérite, titulaire de la croix du Combattant volontaire, de la croix du Combattant, de la Médaille des services militaires volontaires échelon or, des médailles commémoratives française, de l'ONU et de l'OTAN pour l'ex-Yougoslavie et de la mé-



© DR

Le colonel (H) Philippe Lhermitte en 2013 à la rotonde Gabriel de l'École militaire (Paris), lors de la remise de la croix d'officier de l'Ordre national du Mérite par son ami le général Aussedat, en présence du général Barrera et de ses amis proches, dont les membres du conseil d'administration de l'ANOLiR.

daille américaine *Army Achievement*.

Son engagement avait aussi pris une forme citoyenne puisqu'il fut pendant plusieurs années élu de son département en région parisienne.

Enfin, sa foi chrétienne omniprésente dans sa vie l'a conduit au grade de commandeur dans l'Ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem.

Les cérémonies funèbres se sont déroulées vendredi 13 juin, en présence du président actuel de l'ANOLiR, le colonel (H) Donatien Lebastard.

L'ensemble du Conseil d'administration et ses nombreux amis au sein de notre association présentent à sa famille leurs plus sincères condoléances. ■

ASSOCIATIONS TERRITORIALES

LE MOT DU LIEUTENANT-COLONEL (H) STÉPHANE DE PAUW

PREMIER VICE-PRÉSIDENT NATIONAL ET PRÉSIDENT DES ASSOCIATIONS TERRITORIALES INTERARMÉES

MES CHERS CAMARADES,

Tout d'abord, permettez-moi de saluer en votre nom le président Philippe Ribatto qui, au terme de deux mandats de quatre ans, a tenu la barre, le gouvernail et la grand-voile de notre Union.

À la proue de notre bâtiment, il a insufflé le dynamisme nécessaire à son rayonnement et œuvré avec détermination à la très grande réussite du passage du Centenaire de cette belle institution qu'est l'UNOR, reconnue par nos autorités et par les membres qui l'animent au niveau national, régional et dans nos AOR.

Il a veillé à garder scrupuleusement un œil sur la ligne de flottaison de notre association nationale malgré les turbulences que nous avons pu traverser, tandis que certains d'entre nous ont su, à la poupe, maintenir, soutenir et sécuriser l'avenir de cette belle aventure commune.

Merci à ceux qui ont su œuvrer à l'impérieuse nécessité de travailler dans le sens du bien commun, parfois, au détriment de leurs vies professionnelles et de leurs engagements personnels. Merci à notre ex-trésorier général adjoint, le CRCI (R) Jean-Michel Mota pour sa discrète, mais efficace disponibilité, avec tout le professionnalisme que nous lui reconnaissons. Merci à notre secrétaire général, le CC (R) Sébastien Cabaret, pour l'aide constante et efficace apportée, notamment dans le suivi des fichiers abonnements/cotisants. Merci à notre chancelier, le COL (H) Guy de Saint-Martin pour sa disponibilité, ses passages au siège et son soutien au bureau national. Merci à notre nouveau président de la région UNOR Île-de-France, le CF (R) Pierre Jayr, pour ses coups de main ponctuels et appréciés afin de permettre un fonctionnement opérationnel de nos CA et de nos AG. Bienvenue à notre nouveau président national, le médecin en chef (R) Jean-Philippe Durieu DuFaza, à qui nous souhaitons la plus grande réussite dans les nouvelles missions qui lui incombent. Il a notre confiance et sera notre guide pour la grandeur de l'UNOR et pour le bien de tous ses membres.



Dans mon dernier éditorial, pour chaque région, je vous demandais de me remonter les initiatives envisagées et celles déjà prises afin de contribuer à la montée en puissance de la réserve militaire et de l'UNOR. Nous vous proposons ensuite d'en discuter ensemble pour densifier et intensifier vos actions.

Je vous demandais également de me remonter pour chaque région les éventuelles difficultés que vous pourriez rencontrer avec nos camarades d'active quant à l'écoute, à l'aide effective apportée. À travers cette demande, il ne s'agissait pas de poser des problèmes, mais de trouver ensemble des solutions. La contrepartie étant de mettre vos compétences et votre dynamisme au service de l'active pour que réserve et active ne forment plus qu'un dans l'intérêt général de la mission commune.

L'audit moral 2025 des moyens et des actions des associations membres de l'UNOR, demandé par notre nouveau président, dès sa nomination, va donc tout à fait dans le sens de ce que je viens d'évoquer quant à la remontée de vos initiatives à prendre ou déjà prises. Cela va permettre, également, de définir précisément vos besoins dans une UNOR réformée et redynamisée afin que demain, nous soyons meilleurs dans nos missions territoriales et nationales face aux nouveaux enjeux qui se présentent à nous.

Je vous remercie de prendre le temps nécessaire pour répondre à cet audit afin que je puisse rédiger, pour le 7 juillet 2025 au plus tard, une note de synthèse permettant l'exploitation des informations recueillies de manière à vous faire des propositions tangibles en rapport avec vos besoins.

Notre président, alors président de la région Midi-Pyrénées, avait été invité lors du conseil d'administration de novembre 2024 à témoigner des bonnes pratiques à mettre en place, afin de permettre aux associations qui cotisent à l'UNOR de bénéficier d'avantages concrets en contrepartie du versement de la cotisation annuelle reçue. Nous y travaillons ensemble et vous tiendrons au courant des pistes d'amélioration à mettre en place.

Dans le même esprit, nous travaillons sur un catalogue de services, réclamé en région lors de mes déplacements, dans lequel nous pourrions vous communiquer l'ensemble des activités susceptibles de profiter aux jeunes (et aux moins jeunes) de l'UNOR ou en approche de l'UNOR, quelles que soient leurs situations géographiques. L'idée étant de leur faire bénéficier d'activités en rapport avec leurs besoins et envies, les inciter à nous rejoindre, les attirer vers nos associations, les fidéliser au sein de notre Union et de nos régions.

Pour terminer, je tiens à remercier les régions UNOR Anjou, Nord-Pas-de-Calais, Centre et Île-de-France pour l'accueil qui m'a été réservé, depuis début avril, ainsi que pour la qualité de nos échanges. Au cours du deuxième semestre, je souhaite poursuivre mes déplacements en région et participer, dans la mesure de mes disponibilités, aux conseils de régions ou événements que les présidents et leurs AOR ne manqueront pas d'organiser avant la fin de l'année 2025.

Fidèle à ma devise « *On pousse la terre et on avance* ».

Vive l'UNOR, vive la France ! ■



LIEN ARMÉES-NATION

UNE CLASSE DÉFENSE SUR LE TERRAIN

À l'initiative de l'Association des officiers de réserve de Haute-Savoie, une classe de Défense de La Roche-sur-Foron a participé à un stage en montagne d'initiation aux techniques de survie.

Le département de la Haute-Savoie comporte six classes Défense et Sécurité. L'Association des officiers de réserve de Haute-Savoie (AOR 74) soutient plus particulièrement la classe Défense du collège des Allobroges (La Roche-sur-Foron) dont le parrain actuel est un membre, le LCL (R) Thierry Bouvard ainsi que le professeur animateur, le LTN (RC) Delphine Barbier.

Profitant de la compétence du COL (R) Yves Leloup, membre également de l'AOR 74, cette classe vient de vivre une riche aventure de trois jours et deux nuits, dans le massif des Bauges.

Cette immersion en pleine nature et en autonomie relative s'est faite sous la forme très attractive d'un stage d'initiation aux techniques de survie.

L'objectif comportemental était de renforcer entraide et cohésion. Aussi, sur

le plan matériel, ces seize élèves de 3^e (8 filles et 8 garçons) ont été confrontés à des situations très inhabituelles, dans le cadre magnifique d'un refuge de moyenne montagne (Le Trousset) à une altitude de 1200 mètres.

VIE EN COLLECTIVITÉ TOPO, FRANCHISSEMENTS...

Encadrés par deux membres de notre association (AOR 74), nos seize jeunes et leurs trois enseignants accompagnateurs ont pu ainsi :

- apprendre à faire du feu, tant pour se réchauffer, que pour faire cuire leur pain ;
 - se familiariser avec les techniques topographie-orientation (de jour comme de nuit) ;
 - réaliser, en toute sécurité, des franchissements d'obstacles naturels ;
 - appréhender les mille facettes de la vie collective dans un environnement de dénuement matériel relatif (pas d'électricité, pas de frigo, pas de télévision !) ;
- Les élèves ont aussi découvert les rations de combat de nos armées. Enfin, ce sont eux qui ont aménagé un mât des couleurs et qui ont organisé la courte cérémonie en amont des activités du matin.

TRANSMISSION DES VALEURS

Dans ce type de formation, en reprenant l'objectif des classes Défense pour renforcer citoyenneté et lien Armées-Nation, l'AOR 74 matérialise sous forme ludique l'expression concrète, des symboles forts



Le soir : préparation du feu et du dîner.

représentés par nos valeurs républicaines et notre drapeau.

Ces valeurs et cette expérience, nous les avons transmises dans une perspective de pédagogie active, mais aussi d'éducation à l'écologie. Le groupe est ainsi entré de plain-pied dans une démarche de « mise en aventure » (parcours d'orientation de nuit, descente en rappel et tyroliennes, préparation du pain au feu de bois, etc.).

Ces situations – inconnues pour la plupart des seize adolescents – ont mis en exergue le vivre ensemble et la cohésion. Nous souhaitons bon vent à tous ces jeunes garçons et filles qui, dès l'année scolaire prochaine, deviendront dans leurs lycées respectifs, les porte-paroles de l'ensemble de ces valeurs. ■

Plus d'informations auprès du COL (R) Yves Leloup (AOR 74) : 06 13 44 12 74 et leloup.yves2@gmail.com



Au petit matin, la cérémonie du lever des couleurs devant le refuge.



SERVICE DE SANTÉ

9^E MODULE DE MÉDECINE MILITAIRE

Les 19 et 20 mars 2025 s'est tenu à Toulouse le 9^e module de médecine militaire sur le thème « L'approche du SSA en théâtre militaire et d'attentat » : des formations universitaires duales à la base de l'esprit de défense de nos professionnels de santé de demain.



© UNOR Occitanie-Midi-Pyrénées

Cette 9^e édition du module de médecine militaire s'est déroulée avec un succès grandissant et surtout une ambiance particulièrement concernée et impliquée, passant des premières années où l'implication dans des scènes de guerre ou d'attentats pouvait être fortuite et malencontreuse, à une implication beaucoup plus sociétale, visant à devoir prendre une place inéluctable dans le schéma de résilience de notre nation face à des guerres qui se rapprochent.

UNE INITIATIVE NÉE EN 2015

L'apparition de scènes de guerre dans notre quotidien en 2012 à Toulouse, nécessitait l'adaptation des forces de sécurité mais aussi une information complémentaire des secours. L'expertise militaire dans le sauvetage au combat est une référence éprouvée sur les théâtres d'opérations extérieures. Dès 2015, dans les suites des attentats dits « du Bataclan », le MGI Puel, commandant la direction régionale du Service de santé des armées de Bordeaux, a donc proposé

un module de formation au profit des professionnels de santé de la région de Toulouse.

Ce module de haut niveau a été monté sous l'autorité du MCS Victoire (Com CMA 11), en collaboration avec le SAMU 31, la faculté de médecine, les conseils de l'ordre, la 11^e brigade parachutiste et le pilotage par la SeR-FReM (Section Rayonnement Formation de la Réserve Militaire) du 11^e CMA, aidé par les associations de réservistes de Toulouse (AR-ROSSA, GORSSA/AOR-UNOR)



UNE EXPERTISE DE PREMIER PLAN

Il a donc été choisi, grâce à la participation des doyens de Toulouse (Pr Serrano et Pr Pomar), d'intégrer un module de formation en médecine militaire dans des formations déjà existantes et reconnues. Ceci a permis d'apporter une expertise de premier plan dans la pratique si particulière des prises en charge en milieux militaires à des formations civiles n'en possédant pas suffisamment. Cela a aussi offert une visibilité importante pour les armées auprès d'un public hautement qualifié et ouvert à des options d'engagements forts. Cette collaboration a pris corps immédiatement grâce aux responsables d'enseignements des urgences et du Samu du CHU de Toulouse que sont la Pr Charpentier et le Pr Bounes, des praticiens particulièrement réactifs et conscients que les menaces terroristes allaient inviter durablement les scènes de guerre au milieu de la vie de nos familles. Ce qui fut malheureusement le cas les mois et les années suivant l'attentat prémonitoire de Toulouse-Montauban.

Il faut souligner aussi l'importance de l'implication universitaire du service de santé des armées avec le Pr Aigle (agrégué de médecine des forces), du MC Ramade (DPMO eVDG) et des MCS Victoire puis

Rabatel (ComCMA11) qui apportaient une caution universitaire et une crédibilité opérationnelle référentes.

MÉDECINE DE CATASTROPHE ET SAUVETAGE AU COMBAT

Ce fut donc le choix initial de la capacité de médecine de catastrophe et le diplôme universitaire des soignants en désastres sanitaires du SAMU 31 qui sont les enseignements référents dans la formation des médecins et des infirmiers de l'urgence de la région Occitanie.

Ce module militaire est animé par des enseignants nécessairement d'actives tant de l'École du Val-de-Grâce (ACASAN), que de l'Hôpital d'instruction des armées Robert Piquet de Bordeaux (HSA), de l'Institut de recherche biomédicale des armées (ACASAN) et du 11^e Centre médical des armées de Toulouse (DMF).

Cet enseignement met à disposition de tous les intervenants de l'urgence régionale un complément de formation indispensable sur le sauvetage au combat, adapté aux nouvelles menaces.

En 2016-17 s'est déroulé le premier module de "Médecine militaire de la capacité de médecine de catastrophe" avec un succès remarquable, montrant l'inquiétude de la nation face aux attentats. Les équipes de réservistes du SSA (ARROSSA) et de l'AOR-

UNOR ont été récompensées du prix « lien armée nation » de l'Assemblée nationale en juin 2017 pour leur travail de mobilisation des universités et de logistique au profit des armées. Des lettres de félicitations ont honoré les réservistes du SSA impliqués.

LES ÉTUDIANTS DE MÉDECINE ET DE CHIRURGIE DENTAIRE

Les éditions suivantes ont été marquées par un succès grandissant avec plus de 3500 personnels ayant participé à ces enseignements en médecine en milieux militaires. Au fur et à mesure se sont joints des personnels des Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), des Samu, des associations de sécurité civile, des urgences et des masters en formation de crise, soit dans le cadre d'une formation continue, soit dans un cadre de rayonnement et d'information sur les expertises et les opportunités professionnelles au sein des armées.

Mais le fait le plus notoire a été la poussée d'une demande très importante des étudiants en 2^e cycle d'études de médecine et de chirurgie dentaire pour participer à ces formations. Tous voulaient être inclus à cette dynamique sanitaire de protection de la nation face aux attentats, et savoir quand et comment ils pouvaient aider et être prêts à prendre leur place.

TERRITORIALES

Les doyens et les responsables de chaires ont immédiatement pris conscience qu'il fallait répondre à cette demande de formation à ce qui serait vraisemblablement le futur des professionnels de santé.

C'est ainsi qu'en 2018 les étudiants de 2^e cycle de la faculté de médecine et chirurgie dentaire de Toulouse ont pu participer à certaines adaptations du même module dans le cadre de l'enseignement universitaire optionnel en médecine de catastrophe et milieux militaires.

Les étudiants de 2^e cycle ayant participé à ces formations devenant ensuite de véritables locomotives quand ils arrivaient en 3^e cycle où ils voulaient poursuivre leur cursus.

LES CADETS DE SANTÉ

C'est ainsi qu'en 2019 le projet des cadets de santé est né au sein des équipes d'active et de réservistes de la région de Toulouse avec la proposition d'un parcours personnalisé « SSA » de 2^e puis 3^e cycle inclus à la réforme des études médicales en gestation.

La directrice centrale du SSA créa en 2019 une mission afin d'en évaluer la faisabilité, en collaboration avec la conférence des doyens en médecine et des facultés

d'odontologie : mission aboutissant à une validation de faisabilité et la création des cadets de santé du SSA dont le dispositif est devenu maintenant national avec plus de 155 cadets en activité (2025).

Ce parcours d'étudiant-réserviste en formation duale civilo-militaire a été proposé aux armées par des associations de réservistes (UNaRéFSSA-CORSSA et AOR-UNOR) puis intégré aux options d'engagement et de recrutement au sein du SSA. Cette démarche, au sein de notre rôle de réservistes, est l'exemple même de notre pertinence de proposition et notre loyauté à mener à bien des projets disruptifs validés par nos armées.

Cette approche et cette réussite au profit de nos armées a été récompensée par le Trophée « civisme et défense » remis au sénat par Monsieur Cambon, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des armées, aux partenaires associatifs de réservistes membres de l'UNOR, au SSA (DFRI^[1]), à la Garde nationale et à la conférence des doyens en avril 2023.

PRÉPARER LE FUTUR

Depuis le 22 février 2022, le déclenchement de la guerre ukrainienne sur le ter-

ritoire européen éclaire la situation d'un jour nouveau avec une crise majeure où nous devons être prêts à tenir notre rôle et notre rang.

À la sortie de ce 9^e module de médecine militaire, il est évident que notre jeunesse est d'une maturité évidente avec l'expression claire d'un besoin d'être le mieux formé possible, pour être les meilleurs possibles, au service de notre nation et de nos familles.

Il tombe maintenant sous le sens que ces formations universitaires duales, civiles et militaires, préparent non seulement nos futurs professionnels à la pratique des gestes en milieux militaires, mais aussi préparent les esprits à la cohésion et à la rudesse indispensables à l'esprit de défense en période de crise existentielle.

Nous pouvons aussi voir l'importance et la force d'initiatives des réservistes qui, par leur connaissance de la nation et la loyauté de leur engagement, ont la confiance des armées.

La réciprocité de ces formations duales est un outil de résilience indispensable de santé publique. C'est aussi un lien indéfectible que l'on doit souder entre les maillons d'une société qui doit redécouvrir la force morale qu'elle a en elle. ■



© UNOR Occitanie-Midi-Pyrénées

^[1] DFRI : direction de la formation, de la recherche et de l'innovation.

RENCONTRE AVEC UN CONSERVATEUR DE MUSÉE DE L'ARMÉE DE TERRE

« UN TRAVAIL DE LONGUE HALEINE »

Conservateur du musée des troupes de montagne, le capitaine Léopold Courtois dévoile les grandes lignes de l'exposition consacrée à la 27^e division alpine qui se tient jusqu'au 31 décembre prochain à Grenoble.

Qui est-vous ? Quel est votre parcours ?

J'ai suivi un parcours alliant deux spécialités avec tout d'abord des études dans la protection et valorisation du patrimoine culturel puis dans la communication. J'ai intégré ce qui s'appelait encore le 4^e bataillon de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr (ESM4), promotion « Capitaine Erwan Bergot ».

J'ai alors été affecté au 1^{er} régiment d'infanterie de Marine (1^{er} RIMa) d'Angoulême comme officier communication de 2016 à 2021. Ce passage au 1^{er} de Marine m'a permis de découvrir la réalité de la vie en régiment et l'importance de l'esprit de corps. Cela m'a surtout donné l'occasion de servir à plusieurs reprises en opérations extérieures comme : au Liban en 2017 (Daman XXVII), au Sahel en 2019 (opération *Barkhane*) et en Polynésie française en 2020 lors de la crise Covid (opération *Résilience*).

Ces expériences sont pour moi des souvenirs précieux. Je repense encore régulièrement à ma première mission d'offcom' au Mali où j'ai dû accompagner l'écrivain et journaliste Sylvain Tesson et le photographe Thomas Goisque pendant une dizaine de jours sur pick-up, dans la région des trois frontières aux côtés des commandos montagne (GCM). Une belle première rencontre avec les soldats de montagne qui plus est !

Et maintenant, vous voilà au Musée des troupes de montagne...

À mon passage au grade de capitaine, j'ai demandé à être réo-

rienté de la communication vers la conservation. L'objectif pour moi était de retrouver le patrimoine en mettant à profit la complémentarité entre mes diplômes civils et mon expérience régimentaire et opérationnelle.

J'ai donc été muté à l'été 2021 au Musée des Troupes de montagne en qualité de conservateur.

D'où vous vient cette passion pour l'histoire militaire ?

Je dois avouer avoir baigné depuis tout petit dans un milieu militaire ! J'ai grandi avec les récits de mes grands-pères, tous deux officiers généraux de l'arme blindée et vétérans d'Indochine et d'Algérie.

Le jeune saumurois que j'étais alors avait été d'ailleurs fortement marqué par la visite du Musée des Blindés avec l'un d'eux qui me présentait les chars sur lesquels il avait servi comme jeune lieutenant contre le Viêt Minh. Descendant qui plus est du général de Castelnau, je n'avais vraiment aucune excuse pour ne pas m'intéresser un minimum à l'histoire de France et l'histoire militaire !

En quoi consiste le métier de conservateur de musée au quotidien ?

En matière d'organisation, je suis aux ordres du général commandant la 27^e brigade d'infanterie de montagne à laquelle le musée est rattaché. Je fais également partie de la famille des conserva-



**Le capitaine Léopold Courtois, conservateur
du Musée des Troupes de montagne.**

teurs de l'armée de Terre qui regroupe actuellement quatorze musées, sous l'autorité du général délégué au patrimoine de l'armée de Terre (DELPAT).

Le quotidien d'un conservateur de musée est composé de multiples tâches très variées. Le cœur de sa mission reste toutefois de préserver, enrichir, documenter, valoriser et partager les collections et le patrimoine militaire dont il a la charge.

Au quotidien, au sein de son musée, le conservateur doit répondre à un véritable défi en s'adressant à deux publics. Le premier est militaire. En effet à la suite de la création des premières salles d'honneur dès le XIX^e siècle, les musées de l'armée de Terre se doivent d'accueillir l'ensemble des jeunes engagés durant leur formation initiale dans le cadre du développement des forces morales.

Nous avons ici un rôle pédagogique, d'acculturation et de transmission de valeurs et de traditions, dans notre cas celles propres aux soldats de montagne.

La seconde cible pour nous est bien évidemment le grand public qui vient visiter le musée et notamment les jeunes scolaires. À notre niveau, nous sommes un lieu essentiel au développement du lien Armée-Nation ainsi qu'un outil dans la main du commandement pour faire connaître et rayonner les Troupes de montagne et pourquoi pas même faire naître quelques vocations.

Combien d'objets dans les réserves ?

Possédez-vous quelques trésors ?

Le musée des troupes de montagne possède entre 8000 et 9000 objets de diverses natures, des fanions, des textiles, des armes, des insignes ou même des arts graphiques. Il arrive d'acquérir des œuvres et des objets lors de ventes aux enchères, d'en recevoir via des legs et dons personnels.

Le musée et les troupes de montagne elles-mêmes sont jeunes au regard de l'ancienneté de certaines unités et de certains musées. C'est pourquoi nous accordons une grande importance à l'enrichissement de nos collections.

Nous avons toutefois déjà de belles pièces qui illustrent bien l'identité et l'âme de notre musée. Je pense notamment aux décorations du général Alain Le Ray, premier évadé de la citadelle de Col-ditz, chef des FFI en Isère, puis commandant de la division alpine en Algérie.

Venons-en à l'exposition que vous présentez sur le rôle de la 27^e DA au cours de la fin de Seconde guerre mondiale.

Le jeune Louis mis en valeur est-il un personnage fictif ?

Oui, Louis est un jeune grenoblois fictif, mais son histoire s'inspire de faits et de parcours bien réels dont il incarne une sorte de synthèse. D'ailleurs, de nombreuses familles qui viennent visiter l'exposition retrouvent à travers lui des histoires que leurs grands-pères ou arrière-grands-pères ont connues.

L'objectif de cette exposition est de rappeler les 80 ans de la Libération du territoire et la capitulation allemande et le rôle qu'y ont joué les soldats de montagne des maquis puis de la 27^e division alpine reconstituée à l'automne 1944. L'exposition s'inscrit dans un cycle mémoriel commencé dès 2024 avec deux conférences. Ce cycle a d'ailleurs reçu le label national « Mission Libération » qui distingue des projets commémoratifs liés aux 80 ans de la Libération, tout en garantissant leur crédibilité scientifique.

Quel rôle les troupes de montagne ont-elles joué en 1944-1945 ?

Leur histoire reste méconnue du grand public, en comparaison de l'aura qui peut entourer des unités comme la 2^e division blindée (2^e DB) par exemple. Le parcours de la 27^e division alpine (DA) est véritablement extraordinaire, car il est unique en France.

LE MUSÉE DES TROUPES DE MONTAGNE EN BREF

Le musée des Troupes de montagne a été créé le 1^{er} février 1988 par décision du général d'armée Gilbert Forray, alors chef état-major de l'armée de Terre dans l'effervescence commémorative du Centenaire des Troupes de montagne.

Situé depuis 2009 dans les salles casematées du fort de la Bastille, le musée est accessible par l'émblématique téléphérique de Grenoble. Il invite le public à la découverte de l'histoire des soldats de montagne depuis leur création en 1888 jusqu'à nos jours.

- Infos pratiques : ouvert tous les jours sauf le lundi, de février à décembre. Horaires d'été : 09h30-19h30, horaires d'hiver : 11h00-18h00. Tél. : 04 76 00 92 25. Site : www.museedestroupesdemontagne.fr



Affiche de l'exposition

« 1944-1945 – La 27^e division alpine sur la route de la victoire ».

En 1940, l'armée des Alpes est vaincue, mais doit en grande partie « rendre les armes », en raison de l'armistice signé par Pétain. Nombre de militaires de l'arc alpin décident alors de rejoindre la clandestinité et les maquis. Ces unités de « l'armée des ombres » sont ainsi organisées, hiérarchisées et c'est ce qui a fait leur force.

En 1944, à partir de ces dernières, Jean Valette d'Osia alors colonel, met ainsi sur pied une véritable division alpine FFI rapidement réintégrée dans l'ordre de bataille de l'armée française sous l'appellation de 27^e division alpine. Cela représente 28 000 hommes qui vont passer de résistants à soldats d'une armée régulière !

Par la suite, au sein du détachement de l'armée des Alpes commandée par le général Doyen, la division alpine va alors écrire de glorieuses pages d'histoire sur les crêtes, face aux Italiens et aux Allemands qui, bien campés sur leurs positions, résistent dans des conditions extrêmement difficiles.

Fin avril 1945, la 27^e DA franchit enfin le col du Petit Saint-Bernard et met le pied en Italie. Une belle revanche après « le coup de poignard dans le dos de 1940 ».

Parmi l'équipe qui vous a aidé à monter cette exposition, il y a quelques réservistes

Une exposition est toujours le fruit d'un travail collectif. J'ai bénéficié du renfort précieux des réservistes du musée tout au long de la création de cette exposition avec l'adjudant-chef (R) Claude Viardot aux côtés de la garde du musée, le lieutenant-colonel (R) Jean-Paul Noir et le major (R) Laurent Bellier de la régie des collections, le lieutenant (R) Florent Mézin, docteur en histoire, mais aussi le lieutenant (R) Alice Murat, graphiste.

Je n'oublie pas bien sûr le reste de l'équipe investie sur le projet, notamment nos deux volontaires aspirants de l'armée de terre (VADAT) de cette année, Matthias Le Texier et Thibault Ecuer, ainsi que nos contrats armées-jeunesse.

N'est-il pas compliqué de recueillir des témoignages et des objets pour ce type d'exposition ?

En effet, peu de personnes s'imaginent la somme de travail que représente le montage d'une exposition temporaire. C'est un travail de longue haleine qui demande de l'anticipation.

L'exposition temporaire de 2025 a par exemple été étudiée dès 2023. Il faut penser au plan de l'exposition, à son accessibilité, à son équilibre, à son scénario, aux objets à présenter. Nous nous posons ainsi de nombreuses questions jusqu'au dernier jour de montage : pourquoi présenter cet objet plutôt qu'un autre ? Où le placer pour le valoriser, etc.

Notre objectif est avant tout de rendre l'exposition lisible et compréhensible par tout un chacun, le néophyte comme l'expert.

Quelle est la plus grande difficulté que vous avez rencontrée pour réaliser cette exposition ?

Les contraintes sont récurrentes. Comment rendre accessibles au grand public une histoire et un monde qui lui sont très généralement étranger ? De surcroît, dans un espace restreint !

Lors de notre exposition sur l'artillerie de montagne réalisée l'an dernier, nous nous sommes rendu compte que nous avions réalisé trop de textes avec un seul niveau de lecture, peut être trop exigeant pour une partie de nos visiteurs. C'est pourquoi nous avons revu notre copie cette année avec des textes plus accessibles pour le discours principal, et des textes complémentaires pour les visiteurs les plus férus d'histoire. Cela nous permet de mieux toucher des visiteurs aux profils parfois très variés.

Quelles expositions préparez-vous pour l'année 2026 ?

Nous gardons encore le secret sur le thème de la prochaine exposition temporaire pour 2026. Tout ce que je peux vous dévoiler est que nous travaillons sur une date anniversaire marquante de la spécialité montagne de notre brigade... ■



LU POUR VOUS



LE PETIT QUIZZ TROUPES DE MONTAGNE

La série des « Petit Quizz » se poursuit pour notre plus grand bonheur. Après 16 autres mini-ouvrages consacrés à différents sujets militaires (13^e DBLE, Grande

Guerre, Armée de Terre, Sport militaire, etc.) ou plus civils et historiques (Napoléon, château de Versailles), Grégoire Thonnat nous livre son dernier opus consacré aux troupes de montagne.

Préfacé par le « Père des troupes de montagne », le général Lionel Catar, commandant la 27^e brigade d'infanterie de montagne (27^e BIM), ce Petit Quizz retrace en quelques questions/réponses l'histoire et les grandes heures des unités emblématiques des chasseurs alpins.

L'on y apprend que c'est le député Ernest Cézanne (1830-1876), cofondateur du Club alpin français, qui est à l'origine des troupes de montagne, officiellement créées en 1888, après une expérimentation couronnée de succès en 1879 par le lieutenant-colonel Charles Zédé (1837-1908).

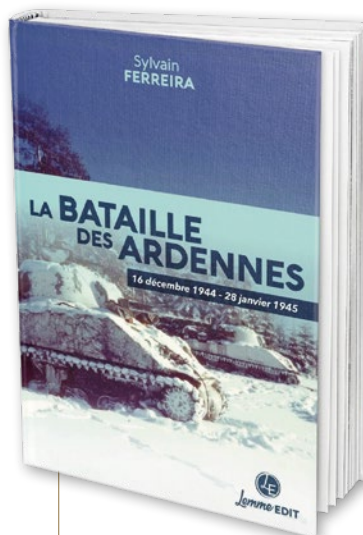
Aujourd'hui, ces troupes sont constituées d'une dizaine d'unités parmi lesquelles les 7^e, 13^e et 27^e bataillons de chasseurs alpins, le 93^e régiment d'artillerie de montagne (RAM) et le 4^e Chasseurs, appuyés par des unités du matériel et du train. Comme à l'accoutumée, quelques anecdotes viennent rythmer le récit de cet ouvrage très accessible et très agréable à lire : celle du Premier soldat de France, Albert Roche ; celle des huskies venus à la rescousse en décembre 1915 ; celle du Pont Saint-Louis à Menton ou encore celle des « chasseurs pyrénéens ».

Le lecteur y (re)découvrira qui est le Saint patron des Alpains, ce qu'est une Tarte, une pulka, et le Trophée Gentiane... ■

*Un ouvrage indispensable pour commencer
à s'acclimater à la haute altitude.*

*Un ouvrage pour atteindre les sommets
et décrocher l'Everest ?
Pourquoi pas...*

AUTEUR : GRÉGOIRE THONNAT
Éditions Pierre de Taillac - 8 €



LE BATAILLE DES ARDENNES

L'offensive von Rundstedt débute le 16 décembre 1944 dans les Ardennes belges, avant la contre-attaque de la 3rd Army du général George Patton, le 3 janvier 1945.

Au goût de Sylvain Ferreira, à qui l'on doit de remarquables ouvrages sur l'histoire militaire (*L'inévitable défaite allemande ; La Marne, une victoire opérationnelle ; L'Expédition française aux Dardanelles...*), beaucoup trop d'historiens ont limité leur récit à ces quinze jours/

trois semaines de combat sans pousser l'analyse jusqu'à la fin de janvier 1945 qui voit la victoire des Alliés.

L'originalité de cet ouvrage est qu'il s'intéresse de manière approfondie aux doctrines de combat des trois armées impliquées dans la bataille et l'impact de celles-ci sur l'issue du conflit. Sylvain Ferreira donne aussi une dimension politique à l'opération *Herbsnebel*. Il démontre dans un premier temps qu'Hitler n'avait pas d'autre choix que de lancer, coûte que coûte, une telle offensive, au risque de perdre totalement son régime.

L'attentat dont il a été victime en juillet 1944 n'est d'ailleurs pas pour rien dans la planification de cette offensive combinée de von Rundstedt et de Model.

Avec un sens aiguisé du détail, l'auteur nous entraîne dans les préparatifs qui vont évoluer au cours des semaines, au gré des tergiversations et des désaccords entre Hitler et son État-major : la mise en place d'unités spéciales revêtues d'uniformes américains et infiltrées pour s'emparer des ponts ; leur sécurisation par le vétéran de toutes les opérations parachutistes, l'*Oberstleutnant von der Heydte*.

Vient l'offensive, avec l'encerclement de la 106th Infantry Division, l'entrée en scène des VI et V2, la conférence de Verdun du 19 décembre autour d'Eisenhower, le renversement de situation avec l'entrée en scène de Montgomery, la bataille de Bastogne... ■

*Un superbe ouvrage qui souligne aussi combien cette
bataille va prendre une place de plus en plus importante
dans la préparation des troupes occidentales
pour lutter contre l'Armée rouge.*

AUTEUR : SYLVAIN FERREIRA
Éditions Lemme Edit - 21 €



LE CRÉPUSCULE D'UN BRAVE DANS LES PAS D'UN APPELÉ EN ALGÉRIE

L'histoire commence par une plaque commémorative apposée sur les murs de la Bibliothèque nationale de France (BNF) sur le site Richelieu. Elle rend hommage au caporal Guy Glangeaud, qui appartenait à la 2^e compagnie du 9^e régiment de chasseurs parachutistes (RCP) tué le 7 avril 1958 à Kef el Amar, à la veille de ses 22 ans. C'est la vie de cet appelé du contingent que nous conte son neveu Gérard Blandin.

Les archives familiales dans lequel l'auteur s'est plongé repartent du mariage de ses parents en 1920 : Jean Glangeaud, boucher de son état et Marcelle Comte, qui a élevé six enfants. Guy, dernier de la fratrie, naît en août 1936. Mais tout le monde l'appellera par son deuxième prénom, Jean-Marie.

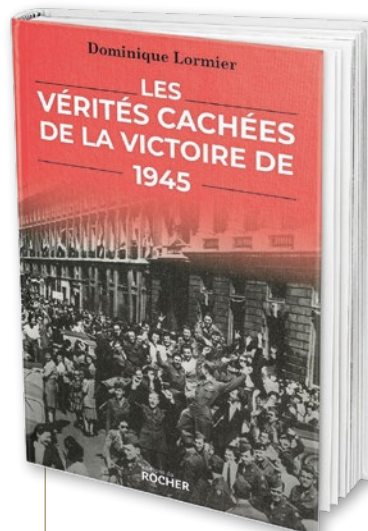
La guerre est toujours présente dans le récit : celle de 1870 quand l'arrière-grand-père a été appelé par le ministre de l'Agriculture, Clément Duvernois, pour ravitailler les Parisiens pendant la guerre de 1870 ; celle de 14-18 au cours de laquelle Jean Glangeaud passé par le 30^e régiment de Dragons et le 4^e régiment de Cuirassiers fut blessé deux fois ; celle de 1939-45 avec son lot d'exode et de privations.

Le jeune Jean-Marie est doué pour le dessin et s'oriente à l'âge de 17 ans vers la miroiterie avant de devenir un an plus tard vacataire à la direction des Arts et Lettres, puis gardien volant à la BNF. Mais sa hiérarchie le jugeant instable, elle refuse plusieurs fois sa titularisation.

La conscription le rattrape et le voilà affecté au 9^e RCP où son instruction s'effectue « à marches forcées », passant notamment par la Base école des troupes aéroportées de Pau et par le camp de Caylus. En avril 1957, il s'embarque pour l'Algérie et Batna. Il revient tout de même en France pour défiler le 14 juillet avec son unité. ■

Gérard Blandin retrace avec affection, émotion et simplicité la vie ordinaire d'un appelé du contingent pendant la guerre d'Algérie. Un ouvrage poignant qu'on pourrait reproduire pour les 450 000 appelés de cette guerre qui ne voulait pas dire son nom.

AUTEUR : GÉRARD BLANDIN
Éditions Pierre de Taillac – 22,90 €



LES VÉRITÉS CACHÉES DE LA VICTOIRE DE 1945

À l'occasion du 80^e anniversaire de la capitulation allemande, il était inévitable que Dominique Lormier revienne sur cette période qui manquait presque à son immense bibliographie. Certes, la dé-

faite du III^e Reich peut être imputée à Adolf Hitler. Nombre d'officiers généraux et supérieurs allemands ont avancé cette thèse. D'autres observateurs ont suggéré que ce sont les Alliés qui ont libéré le territoire français. En partie oui, mais pas seuls. Car c'est oublier que l'Histoire est plus complexe et que les Français aussi ont plus qu'apporté leur pierre à l'édifice, grâce à la Résistance, aux maquis bretons et normands, aux groupements du Sud-Ouest et du Centre qui ont harcelé et mises en échec les armées régulières du Reich.

Dominique Lormier qui souligne l'importance du débarquement de Provence, trop souvent occulté par celui de Normandie, met en lumière des combats méconnus, mais déterminants à leur niveau, à l'image de la bataille de Dompierre qui a opposé pendant trois jours les chars de Paul de Langlade (2^e DB) à ceux de la 112 Panzer Brigade.

Il rafraîchit la mémoire du lecteur avec ses récits sur la dernière bataille des Alpes, les poches de l'Atlantique (La Rochelle, Royan, Saint-Nazaire, Lorient...). Au cours du récit, il n'oublie pas de rendre hommage aux héros disparus et aujourd'hui totalement oubliés comme Hervé Giraud, Pierre Bordenave, Michel Jacquot, Stanley Hollis...

Dominique Lormier brosse aussi le portrait de quelques soldats Italiens qui ont lutté jusqu'au bout aux côtés des Allemands et de nombreux autres soldats au parcours pour le moins insolite. ■

Une fois de plus, Dominique Lormier s'est plongé au plus près de l'histoire pour nous raconter les grandes heures de la Victoire de 1945.

AUTEUR : DOMINIQUE LORMIER
Éditions du Rocher - 20,90 €



NAPOLÉON CONTRE PIE VII OU COMMENT KIDNAPPER UN PAPE

Tout démarre avec la complainte du lieutenant-général, baron Étienne Radet au pape Pie VII. Celui qui a fait arrêter en juillet 1809 le Très Saint-Père sur ordre de Napoléon, souhaite le pardon de l'évêque

de Rome et être réhabilité dans son honneur.

Non, il n'est pas « l'homme sans principes, sans mœurs et sans religion » décrié par ses contemporains qui sont une immense majorité à être attachée à la religion catholique et au pape.

Puis l'auteur revient sur les nombreux errements entre la France, la Révolution et la religion et l'entreprise de pacification religieuse entreprise par Bonaparte dès le Consulat. Et à travers cette pacification, « la régénération de la France ».

L'avènement du général corse, par le biais du coup d'État du 18 Brumaire coïncide plus ou moins avec la disparition après 24 ans de règne de Giannangelo, comte Braschi, élu Pie VI en 1775. Le bénédictin Barnaba Chiaramonti succède au jésuite Braschi, et prend le nom de Pie VII.

Jean-Claude Domery, spécialiste de la période révolutionnaire et impériale, campe un Napoléon déiste, mais aussi très politique, qui veut restaurer la religion catholique, mais en la contrôlant à sa façon. Car à cette époque, le clergé reste toujours divisé, entre d'un côté les « constitutionnels », les « jureurs », c'est-à-dire ceux qui ont prêté serment à la Constitution civile du clergé en 1791 et les autres, les « réfractaires », les « insermentés », ceux qui ont choisi de rester fidèles à « l'ancienne religion ».

S'entament alors les pourparlers pour le Concordat qui voient s'affronter deux objectifs différents et deux forts caractères. Ce n'est que le début de relations qui vont se dégrader au fil des ans, jusqu'à l'enlèvement de Pie VII par l'Empereur. Les événements politiques ne joueront pas en la faveur de ce dernier. ■

Entre relations internationales, jeux de pouvoirs spirituels et temporels, forces armées, la bataille que se sont livrés Napoléon I^{er} et Pie VII est riche d'enseignements.

AUTEUR : JEAN-CLAUDE DEMORY
Éditions du Nouveau Monde - 22,90 €



LE PETIT THÉÂTRE DES OPÉRATIONS – ANTHOLOGIE 39-45

À quoi tient le succès du *Petit théâtre des opérations* ? À son ton toujours décalé et humoristique ou à la vie véritablement extraordinaire des héros qui y sont décrits ? Sans doute aux deux et convenons que ce triomphe (plus de

100 000 exemplaires vendus) est amplement mérité.

Dans le dernier opus, les deux compères, l'un au scénario (Julien Hervieux) et l'autre au dessin (Monsieur Le Chien) nous offre un plateau en or massif des plus grands exploits de la guerre 1939-1945.

L'album, réalisé en collaboration avec le musée de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie, commence avec la fuite du sous-marin *Casabianca* en novembre 1942 qui va participer activement à la résistance corse, grâce au transport d'armement et de troupes. Il se poursuit avec Anna Legorova, membre des Sorcières de la nuit, une unité de bombardement soviétique qui fut à la fois torturée par les Allemands et les Russes.

Les deux auteurs mettent en lumière quelques pages plus loin, le sacrifice de Jules Beaulieux qui stoppa, seul, une unité de chars allemands sur la ligne Maginot. Lachhiman Gurung quant à lui, soldat d'élite dans l'unité Gurkhas (troupes népalaises) a été à deux doigts de connaître ce sort funeste quand il a combattu les Japonais dans la jungle birmane. Les exploits de Jean de Selys Longchamps (le baron belge), de Léo Major (le Rambo québécois) et de Virginia Hall sont tout aussi impressionnants. Une mention spéciale est à décerner à Michel Hollard qui a sauvé Londres en repérant les rampes de lancement des *Vergeltungswaffe* que les Alliés ont pu bombardier. Il était capitaine de réserve.

À lire également en fin d'album l'histoire pour le moins insolite de la Croix de guerre 1939-1945. ■

Une nouvelle fois, c'est un plaisir de se plonger dans ces récits héroïques qui donnent envie d'en savoir encore plus sur la vie de ses personnages hors norme.

AUTEURS : JULIEN HERVIEUX ET MONSIEUR LE CHIEN
Éditions Fluide Glacial - 15,90 €



UKRAINE

« Petite histoire d'une longue guerre avec la Russie du Moyen Âge à nos jours ». Tel est le sous-titre de cette bande dessinée qui commence, comme il se doit par l'attaque (presque) surprise du 24 février 2022.

La jeune Vika reçoit une alerte SMS sur une possible attaque aérienne et quelques instants plus tard, entend une puissante déflagration dans un immeuble voisin. L'instinct de survie commence à se mettre en place... Vika veut comprendre pourquoi la Russie cherche à (re)conquérir l'Ukraine.

Par différents « flash-back », elle retourne dans un premier temps, sous l'ère des Soviétiques, en 1932. D'une manière globale, les paysans de cette époque sont très réfractaires aux idées communistes et surtout considérés comme des suppôts du capitalisme. S'ensuit un ordre de Staline accélérant la collectivisation des terres, mettant en place le plan quinquennal (1928-1933), et favorisant l'industrialisation du pays. L'exportation de céréales doit financer cette industrialisation. Mais les récoltes sont au mieux payées aux paysans ukrainiens (kourkoul) à hauteur de 20% de leur valeur marchande, au pire confisquées !

Les kourkoul font de la résistance et pour Moscou « doivent être éliminés en tant que "classe" ». Pour mieux les faire rentrer dans le rang, il est décidé de les affamer. L'Holodomor qui va causer la mort de près de cinq millions d'Ukrainiens n'est qu'un des épisodes historiques sanglants qui ont opposé Moscou et Kiev.

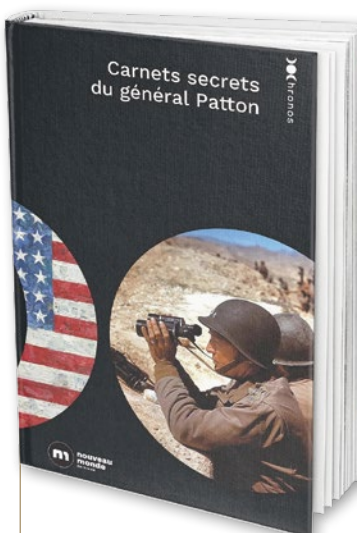
Au fil des pages, les auteurs mélangent habilement événements historiques et témoignages personnels et soulignent les tensions qui ont opposé les deux capitales au cours des siècles, de Volodymyr le Grand à l'annexion de la Crimée en 2014. ■

Une très belle plongée dans l'histoire de l'Ukraine et de ses relations houleuses avec son « Grand frère » russe.

Un ouvrage à la fois éducatif, instructif et émouvant. Indispensable pour comprendre les enjeux du conflit actuel.

AUTEURS : MARIAM NAIEM – YULIA VUS & IVAN KYPIBIDA

Éditions Robinson - 19,99 €

CARNETS SECRETS
DU GÉNÉRAL
PATTON

Même ses adversaires lui ont rendu hommage. Pour le *Generalfeldmarshall von Rundstedt*, il fut le « meilleur soldat allié ». L'Oberst Rudolf von Gersdorff disait que « la percée américaine de Saint-Lô-Avranches, menée

par le général Patton, avait été effectuée avec un rare génie opérationnel et une "touche" sans commune mesure ».

Le film qui a le mieux décrit ce personnage à l'ego surdimensionné, capricieux, imprévisible et dévoré d'ambition est celui de Franklin J. Schaffner qui a récolté plusieurs Oscars en 1971. Mais derrière le personnage brutal et bourru, se cache un autre personnage, plus sensible qu'il n'y paraît, psychologiquement fragile, torturé par des doutes profonds.

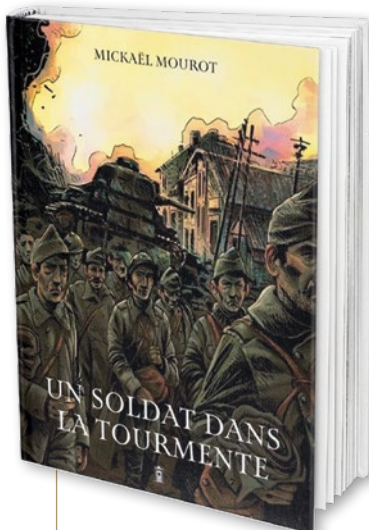
Élève moyen à West Point, il sut se faire une place et un nom, remettant au général Pershing pendant la Première Guerre mondiale, un mémoire novateur sur l'emploi des blindés et leur coopération avec l'aviation.

De sa jeunesse californienne au cimetière de Hamm (Luxembourg) où il repose, on suit pas à pas la vie de l'homme qui débutsqua, Cardenas, le second de Pancho Villa, ce qui vaudra à Patton le surnom de *Bandit Killer*.

Après l'entrée en guerre des États-Unis en 1917, il rejoint la France et connaît son véritable baptême du feu guerrier lors de la bataille de Saint-Mihiel. Colonel à 33 ans, il rentre aux États-Unis, notamment à Honolulu où il ronge son frein. La crise de 1929 passée, il lui revient de remettre l'*US Army* sur les rails. À cette époque, elle ne compte que 160 000 soldats et se classe au 16^e rang mondial, derrière la Roumanie et le Mexique. La légende commence.... ■

Une belle biographie qui vaut aussi le détour pour les nombreux courriers que le général a échangés avec sa femme Béatrice et qui montrent une facette méconnue et sensible du personnage.

PRÉSENTÉS PAR BORIS LAURENT
Éditions Nouveau Monde - 11,90 €



UN SOLDAT DANS LA TOURMENTE

Mickaël Mourot a replongé dans ses archives familiales pour nous faire revivre la guerre et la captivité de son grand-père, Jean, mort en février 1997 à l'âge de 82 ans. Comme beaucoup de ceux qui avaient vécu des moments effroyables, le mutisme se révélait la meilleure

arme pour enfouir ses douleurs. Mais Jean s'est parfois confié, lâchant ici ou là, quelques anecdotes, évoquant des récits plus « légers » comme les sabotages que lui et les autres prisonniers français et étrangers effectuaient dans les usines allemandes.

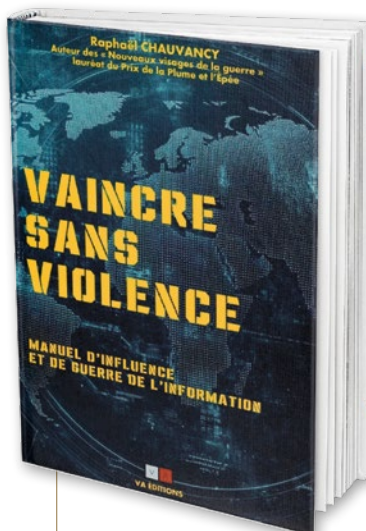
Tout commence le 26 août 1939 avec l'appel à la mobilisation générale collé sur toutes les mairies de France et de Navarre. La veille, Jean Mourot, jeune marié, venait d'être embauché comme mécanicien roulant sur la locomotive 241-101. Il rejoint la caserne Heudelet à Dijon où il avait effectué son service militaire entre 1935 et 1937, puis se dirige avec l'ensemble de la troupe à Gray (Saône-et-Loire) où a été reconstitué le 201^e Régiment d'artillerie coloniale lourde.

La route vers le front est semée d'embûches et le régiment connaît ses premiers morts. Après une première permission, Jean retourne à Chauny (Aisne) où stationne son unité. Un de ses camarades le blesse involontairement et pendant sa convalescence, il apprend que les permissions sont supprimées. Fin 1939, le régiment est appelé en Belgique ; les choses sérieuses commencent.

Les presque deux autres millions de soldats engagés dans cette guerre contre le régime nazi ont connu les mêmes émotions que Jean Mourot : les joies, les angoisses, la peur, la faim, le froid, la camaraderie, l'espoir.... ■

Autant qu'un hommage à son grand-père, Mickaël Mourot fait revivre à travers son histoire le quotidien de nombreux soldats français pendant la Seconde Guerre mondiale.

AUTEUR : MICKAËL MOUROT
Éditions Pierre de Taillac - 16,90 €



VAINCRE SANS VIOLENCE MANUEL D'INFLUENCE ET DE GUERRE DE L'INFORMATION

Le sous-titre de l'ouvrage de Raphaël Chauvancy suffit à résumer sa pensée et son objectif : Manuel d'influence et de guerre de l'information.

Contrairement à une idée reçue, ce champ de bataille n'est pas nouveau : l'Histoire est toujours écrite par les vainqueurs. La guerre des Gaules de Jules César en est l'une des nombreuses illustrations.

Ce qu'on appelle communément « le narratif », qu'il soit immédiat ou non, est devenu stratégique et vient compléter les principes de guerre de l'armée française définis par Ferdinand Foch : « *liberté d'action, économie des moyens et concentrations des efforts* ». On pourrait même dire que l'influence vient se greffer à l'économie des moyens, car elle tend, autant que faire se peut, à convaincre l'ennemi de ne pas attaquer une position, de ne pas s'engager dans une bataille qu'il pourrait perdre.

L'influence militaire vise également à diviser le camp adverse, à le désolidariser de sa population, etc.

En trois parties, l'officier supérieur des troupes de marine qui inscrit ses pas dans ceux de son oncle, le général François Chauvancy, ancien chef de projet au Centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations (CICDE), détaille les ressorts de l'influence stratégique, les outils d'influence et enfin les finalités des guerres de l'information.

Sur ce dernier plan, la France peine à combler son retard, car les offensives informationnelles de nos compétiteurs, bien que basées sur des manipulations et des intoxications, se sont révélées d'une efficacité d'autant plus redoutable que nous n'y étions pas préparés. Le retard est en train de se combler par des unités spécialisées ; ComCyber et le Centre interarmées des actions sur l'environnement (CIAE). ■

Un ouvrage de réflexion qui donne une bonne approche du phénomène de l'influence militaire et de ses applications dans le quotidien militaire.

AUTEUR : RAPHAËL CHAUVANCY
VA Éditions - 19,00 €

LU POUR VOUS



LES DRAMATURGIES DE VERDUN DE 1916 À NOS JOURS

Quand on parle de grandes batailles symboliques, nous reviennent en mémoire celles de Gergovie, de Bouvines, Marignan, Rocroi, Valmy et bien d'autres. Elle en est une autre qui a marqué l'Histoire de France et les mémoires : celle de Verdun. Cette bataille qui commença le 21 février 1916 pour s'achever le 18 décembre de la même année a fait l'objet

d'un colloque scientifique les 4 et 5 avril 2024, avec l'objectif « de mettre en lumière les mises en scène et mises en récit successives » de cette hyperbataille.

Pas moins de 25 historiens et chercheurs internationaux ont réfléchi sur cet affrontement qui opposa pendant 300 jours, 1,140 million de soldats français à 1,250 million de soldats allemands. De grandes signatures comme Antoine Prost, Julie d'Andurain, Jean-Yves Le Naour ou Rémy Porte ont décortiqué le phénomène Verdun.

Gerd Krumeich, professeur à l'Université de Düsseldorf, explique pourquoi les Allemands ont choisi cette ville de la Meuse pour lancer leur offensive. Il décortique le mythe de la bataille « la plus meurtrière » et insiste sur le fait qu'elle n'a pas marqué les esprits allemands.

D'autres experts s'attachent à regarder cette bataille sous d'autres angles : le rôle des Tirailleurs, celui de Pétain, celui de la presse avec le quotidien L'Ouest-Éclair, le rôle des aviateurs aussi bien du camp ami que du camp adverse.

Naturellement, le colloque s'est intéressé aux souvenirs de Verdun et la manière dont ceux-ci ont été transmis : musées, littérature, enseignement, commémorations, et à la glorification de ses nombreux héros après-guerre.... ■

Loin d'être un « énième » livre sur Verdun, cet ouvrage qui compile le colloque de 2024, offre d'autres visions parfois inattendues sur cette bataille majeure de la Première Guerre mondiale.

SOUS LA DIRECTION DE FRANÇOIS COCHET
Co-édition Pierre de Taillac - Mémorial de Verdun - 29,90 €



GÉNÉRAL JOUINOT-GAMBETTA VIE ET MORT D'UN HÉROS DE CAVALERIE

C'est une biographie qui manquait, car le général François Léon Prosper Jouinot-Gambetta a été l'un des grands artisans de la victoire sur le front d'Orient pendant la Première Guerre mondiale. Ce cavalier est surtout connu pour avoir mené le dernier raid de la cavalerie française sur la ville d'Ussuk, aujourd'hui appelée Skopje, capitale de la Macédoine du Nord.

Le 23 septembre 1918, le général Jouinot-Gambetta reçoit l'ordre de mener une offensive pour repousser les troupes des empires centraux (coalition formée de l'Empire germanique, de l'Empire austro-hongrois, de l'Empire ottoman et du royaume de Bulgarie). Sa mission est aussi de libérer l'Albanie privant ainsi le front germano-bulgare de tout réapprovisionnement.

Le général et sa brigade de cavaliers d'Afrique, constituée des 1^{er} et 4^e régiments de chasseurs d'Afrique ainsi que du régiment de marche de Spahis marocains, contournent les lignes ennemies via un itinéraire très audacieux. Sur des sentiers de montagne étroits et dangereux, que les conditions climatiques rendent encore plus impraticables, à la merci d'une embuscade et du destin, les troupes du général réussissent là où tous les autres ont échoué. L'exploit est d'autant plus marquant que le général n'a obtenu aucun soutien de l'artillerie et que l'intendance n'a guère suivi.

L'auteur à qui l'on doit La liste de Foch (qui retrace la biographie des 42 généraux morts pour la France en 14-18) nous emporte au cœur de l'action, retraçant à l'aide des journaux de marche et d'opération le quotidien de ces valeureux soldats qui pour certains n'ont jamais revu la France. ■

Un bel ouvrage agrémenté de quelques cartes qui apportent au lecteur des instruments de compréhension et qui viennent aussi rompre le ton parfois monocorde de certains passages.

AUTEUR : LAURENT GUILLEMOT
Éditions Pierre de Taillac - 22,90 €

Communiqué aux associations

Votre adhésion permet à l'UNOR d'agir pour la cause des réserves et de vous en informer.

Soutien individuel des officiers de réserve en associations affiliées

2025 ⁽³⁾

Activités : 11 €

Communication : 18 €

Jeunes officiers de réserve en association

Recevez *Armée & Défense* pendant 2 ans pour le prix d'un abonnement annuel (18 €).

Consultez votre AOR





<https://unor-reserves.fr>

LE SITE INTERNET
DE L'UNION NATIONALE
DES OFFICIERS DE RÉSERVE

Toute l'actualité
de la réserve
opérationnelle
et citoyenne



INTERACTIVITÉ avec votre revue 

 Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet : des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.

<https://unor-reserves.fr>

☐ Bulletin d'abonnement ⁽¹⁾

☐ Changement d'adresse ⁽²⁾

Nom

(lettres CAPITALES, une lettre par case, une case entre deux mots)

Prénom

Adresse
complète

Numéro - Résidence (RES) - Bâtiment (BAT) - Escalier (ESC) - Appartement (APP),
Rue - Avenue (AV) - Boulevard (BD) - Chemin (CH) - Lieu-dit (LD) - Boîte postale (BP)

Code postal

Commune - Pays et/ou secteur postal

☐ Règlement par chèque bancaire

☐ Bulletin et chèque de règlement à libeller et à expédier à :
Armée & Défense - UNOR - 12 rue Marie-Laurencin - 75012 Paris (France)

Tarif ⁽³⁾ pour 1 an	France	Etranger	Prix au numéro
Abonnement individuel	20 €	22 €	8 €

Signature

numéro abonné date effective du changement d'adresse

⁽¹⁾ Cochez la case souhaitée.

⁽³⁾ Décision de l'assemblée générale de l'UNOR de novembre 2014.

⁽²⁾ Changement d'adresse : joindre votre dernière étiquette Armée & Défense ou

LA PATRIE RECONNAISSANTE

LES CIMETIÈRES MILITAIRES

Le ministère des Armées est responsable de la conservation de plus de 3 400 lieux de sépultures où reposent plus d'un million de soldats français tombés au service de la patrie. Un millier de ces lieux sont répartis dans près de 90 pays.

Selon le ministère des Armées, il y a 275 nécropoles nationales en France où reposent 740 000 corps et 2170 carrés militaires communaux où sont inhumés près de 98 000 soldats français. Un certain nombre de ces endroits, avant tout « *symbole de la reconnaissance de la patrie à ses soldats* », sont aussi devenus des lieux du souvenir et, depuis quelques années, font l'objet de tourisme mémoriel. « *Ce n'est qu'à partir du XIX^e siècle que les fosses communes firent place aux sépultures individuelles, rappelle le ministère, et le cimetière de Sidi-Feruch aménagé en juillet 1830 à la suite du débarquement français en Algérie en est la première illustration.* »

320 000 SÉPULTURES À L'ÉTRANGER

Le ministère indique aussi que « *près de 320 000 sépultures françaises de soldats morts au service de la France sont recensées à l'étranger et réparties dans environ 1 000 sites et près de 90 pays.* » Et c'est au ministère des Armées que revient la charge d'en assurer la conservation à perpétuité.



Une centaine d'années séparent ces deux clichés pris en Grèce. Il s'agit du cimetière militaire français de Zeitenlick (1^{er} novembre 1917) aujourd'hui appelé Stavroupoli (photo datant de 2016).

« *Il s'agit de sépultures liées aux conflits du XX^e siècle (Première et Seconde Guerres mondiales, guerre de Corée, guerre d'Indochine, guerres en Afrique du Nord et plus récemment, soldats tombés dans le cadre d'opérations extérieures) mais également aux guerres du XIX^e siècle auxquelles la France a pris part (guerres napoléoniennes, guerre de Crimée, guerre de 1870, etc.).* »

Le ministère indique assurer également « *la sauvegarde des sépultures des militaires morts en service hors guerre, dites "tombe de garnison".* »

Toutes ces missions sont pilotées par la



Direction de la mémoire, de la culture et des archives (DMCA).

LES ATTACHÉS DE DÉFENSE

Pour ce qui concerne l'Algérie et le Maroc, précise encore le ministère, « *l'entretien et la restauration des tombes relèvent de l'Office national des combattants et des victimes de guerre. Dans les autres pays, ces actions relèvent des attachés de défense et des postes diplomatiques.* »

À leur prise de fonction, les AD reçoivent en effet « *une lettre de mission fixant les directives du ministère pour l'application de la politique de mémoire et la politique*

de conservation du patrimoine mémoriel militaire français, ce qui recouvre l'entretien, la restauration et la valorisation des sépultures, mais également l'inventaire des sites et le diagnostic de leur état, le rapprochement avec les acteurs mémoriels locaux et le développement d'actions de mémoire partagée, outil utile de la diplomatie française dans de nombreux pays. »

Le ministère reconnaît qu'il arrive parfois « de découvrir des sépultures inconnues en mauvais état ». Dans ce cas, « des recherches historiques sont lancées et le ministère met en place les crédits nécessaires à leur restauration. » Ce fut notamment le cas au cimetière de Pula en Croatie.

ASSOCIATIONS LOCALES

En dehors des nécropoles et des carrés militaires pleinement identifiés et recensés, « la création et l'entretien des plaques et mémoriaux à l'étranger ne relèvent pas des compétences du ministère ». Cela étant, ce dernier accompagne parfois « certains projets au titre de la mémoire partagée et s'appuie en cas de besoin sur les associations locales. »

Le ministère ajoute qu'il « promeut auprès des missions de défense la collaboration avec toutes les associations locales engagées sur les questions mémorielles pour préserver le patrimoine militaire français où qu'il soit. »

LE CHOC EN CRIMÉE

C'est à la suite de la guerre de Crimée (1853-1856) que les consciences se sont éveillées à propos des sépultures. « L'ampleur des pertes de la guerre de Crimée ne permit pas d'identifier individuellement les morts et on déposa les soldats dans de grandes tombes communes. Cependant, dans le cimetière français de Sébastopol, ils furent regroupés par unité et dans le cimetière britannique, des plaques furent apposées pour chaque unité ainsi que pour chaque bâtiment de la marine ayant subi des pertes. Le traité de Paris de 1856, qui met fin à cette guerre, prévoit la préservation des cimetières en Crimée. »

La guerre du 1870 marque quant à elle une vraie évolution : « le traité de Francfort

UN BUDGET DE 2M € PAR AN

Le ministère des Armées indique que « dans près de soixante pays, sur la base du travail réalisé par les missions de défense et la DMCA, une programmation est élaborée et notifiée aux ambassades ; les attachés de défense assurent localement le bon emploi des crédits et le suivi des travaux d'entretien et de restauration. » Dans une trentaine d'autres pays, « le ministère assure une veille via les postes diplomatiques en lien avec les autorités locales, voire des associations locales ou françaises comme le Souvenir Français. » Une enveloppe de près de 2M € est allouée chaque année « pour conduire cette politique mémorielle et de conservation. Les sépultures connues sont entretenues avec soin ».

du 10 mai 1871, par lequel les gouvernements français et allemand s'engagent réciproquement à entretenir les tombes de guerre sur leurs territoires respectifs, traduit la volonté des États de prendre en charge à titre permanent la préservation des sépultures, » précise le ministère.

« Une loi allemande de 1872 et une loi française de 1873 organisent pour la première fois l'aménagement des sépultures de guerre et garantissent leur entretien. Des dispositions sont prises pour, dans la mesure du possible, regrouper les morts selon leur nationalité et leur religion. L'ossuaire de Champigny, près de Paris ou celui de Bazeilles, près de Sedan, sont des exemples de cette nouvelle marque de respect envers les soldats tombés au champ d'honneur. »

14-18 : DES DISPARITÉS

La guerre de 1914-1918 marqua une nouvelle avancée et « les belligérants développèrent des pratiques d'inhumation plus soucieuses de l'individualité du soldat, qui porte désormais une plaque d'identité permettant de l'identifier », nous apprend le MINARM qui souligne cependant des disparités selon les pays. Ainsi, les Britanniques entèrent leurs morts dans des tombes individuelles, et ceci depuis la guerre des Boers (1899-1902). Dès le début de la Grande Guerre, les Allemands vont faire de même. La tombe « était surmontée d'un emblème indiquant l'identité du défunt et sa confession. Les sépultures communes étaient réservées aux restes mortels qui ne pouvaient être identifiés ou dissociés comme c'est le cas, par exemple, d'un groupe tué par un même obus. »

La norme du côté des Français est en revanche la fosse commune, « une pratique officielle, en retard sur les mœurs de la société [qui] fut rapidement contestée par les soldats eux-mêmes », explique le ministère des Armées. Les Poilus prirent d'eux-mêmes la décision d'inhumer leurs frères d'armes morts au front dans des tombes individuelles bien avant qu'une loi de décembre 1915 n'entérine cette pratique. « La sépulture devint individuelle et permanente et son entretien fut confié à l'État à perpétuité. »

DES CIMETIÈRES DE GUERRE APRÈS 1945

Au lendemain de la Grande Guerre, les « pays alliés procédèrent au regroupement des sépultures dispersées, à la recherche des corps sur les champs de bataille, à l'aménagement des cimetières de guerre et, pour certains, à la restitution des corps aux familles. En vertu des principes adoptés après 1870, la France prit en charge les tombes des soldats allemands inhumés sur son territoire. » Ainsi, « chaque pays a aménagé ses cimetières selon ses propres conceptions architecturales et paysagères et y a édifié des monuments commémoratifs propices à l'organisation de cérémonies du souvenir. Les mêmes dispositions furent appliquées à l'issue de la Seconde Guerre mondiale. » ■



Sources : Sénat (question écrite n° 02281, novembre 2024) et ministère des Armées (article en ligne « Sépultures de guerre »).



ACCÈS DES GENDARMES RÉSERVISTES À LA POLICE MUNICIPALE

Question écrite n° 04355 (Sénat)

24 avril 2025 – M. Hugues Saury attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'Intérieur sur l'absence de passerelles d'accès à la fonction de policier municipal pour les gendarmes réservistes.

Alors que les articles L. 4139-1 à L. 4139-3 du code de la Défense ouvrent aux militaires d'active des possibilités d'intégration dans la fonction publique, notamment en tant qu'agents de police municipale, ces dispositions ne s'appliquent pas aux réservistes de la gendarmerie. En effet, selon les textes en vigueur et la jurisprudence administrative, ils ne sont considérés comme militaires que durant leurs périodes d'activité, les excluant de facto du bénéfice de ces passerelles.

Cette situation crée une forme d'injustice à l'égard des gendarmes réservistes, qui, malgré des années d'engagement et d'expérience, se trouvent cantonnés à des fonctions telles que celle d'agent de surveillance de la voie publique (ASVP), faute de reconnaissance statutaire.

Le paradoxe est d'autant plus fort que certains d'entre eux, gradés dans la réserve depuis de nombreuses années, ne sont pas autorisés à monter à bord d'un véhicule de police municipale, celui-ci n'étant pas accessible aux ASVP.

Ce cloisonnement, qui ne repose sur aucune logique opérationnelle, prive les collectivités territoriales de compétences pourtant précieuses et freine la reconversion de nombreux réservistes désireux de poursuivre leur engagement au service de l'intérêt général dans un cadre civil.

Cette rigidité statutaire apparaît d'autant plus contre-productive dans un contexte de tension sur les effectifs de police municipale à l'échelle nationale.

Il souhaite donc savoir si le Gouvernement entend réexaminer les dispositions actuelles pour permettre aux gendarmes réservistes d'accéder aux fonctions de police municipale, en reconnaissant leur engagement au titre des passerelles prévues pour les militaires d'active.

Réponse publiée le 5 juin 2025

Les conditions et la détermination des viviers de recrutement dans les polices municipales relèvent des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale, pilotés par la direction générale des collectivités locales (DGCL). La gendarmerie nationale souhaite valoriser les personnels et offrir les meilleures perspectives à ses réservistes. Les réservistes opérationnels de la gendarmerie nationale ne sont néanmoins pas éligibles aux dispositions des

articles L.4139-1 à L.4139-3 du code de la défense, car ces dernières reposent sur la position statutaire du détachement, laquelle n'est applicable qu'aux militaires d'active.

À ce stade, ces dispositions du statut militaire ne font pas l'objet de travaux de modification pour y intégrer les réservistes. Pour autant, à l'instar de ce qui a été mis en place pour le deuxième concours interne d'admission au cadre d'emplois des agents de police municipale, qui prévoit un recrutement possible de gendarmes adjoints volontaires à hauteur de 20% au plus du nombre des postes à pourvoir (en vertu du 3° de l'article 4 du décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale), une facilité d'accès pourrait éventuellement être étudiée au profit des réservistes opérationnels.

Elle semblerait devoir être conditionnée à une durée minimale d'engagement dans la réserve opérationnelle de la gendarmerie ainsi qu'à un nombre minimum de jours effectifs pour lesquels le réserviste fait l'objet d'une convocation au titre de son engagement à servir. À cette fin, la création d'un concours ad hoc ou un élargissement du périmètre du deuxième concours interne précité pourrait être utilement recherché par la DGCL. ■



POSSIBILITÉS OFFERTES PAR LA PRÉSENCE DE RÉSERVISTES FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

Question écrite n° 02921 (Sénat)

23 janvier 2025 – Mme Sophie Briante Guillemont interpelle M. le ministre des Armées sur les possibilités offertes par la présence de réservistes français à l'étranger. Parmi les Français établis à l'étranger, et en dehors des militaires actifs, il y a au sein de chaque communauté française d'anciens réservistes opérationnels

ainsi que des réservistes civils, des militaires de carrière à la retraite, des spécialistes en cybersécurité ou autre domaine stratégique.

Ces personnes, bien que vivant à l'étranger et volontaires, ne font pas l'objet à l'heure actuelle d'un recensement spécifique, permettant de les signaler à l'attaché de l'Ambassade de France en charge

des questions de défense ou de sécurité, et éventuellement de les mobiliser sur des sujets pertinents, tels que l'élaboration des mesures proposées par le poste en matière de sécurité.

Elle aimerait savoir si un recensement ou la mise en place d'un système de signalement volontaire de ces personnes était envisageable, de façon à constituer

la base d'une mobilisation plus ample, adaptée à chaque pays, contribuant ainsi à l'enrichissement du comité de sécurité.

Réponse publiée le 27 mars 2025

Les Français établis à l'étranger, comme ceux résidant sur le territoire national, peuvent, en raison de leurs compétences, de leur expérience, mais aussi de leur intérêt pour les questions de défense et de sécurité nationale, venir renforcer les capacités des forces armées et forma-

tions rattachées, sur le territoire national comme à l'étranger.

Cette démarche peut se traduire par un engagement à servir, soit au sein de la réserve opérationnelle, soit au sein de la réserve citoyenne de défense et de sécurité. Les Français de l'étranger sont systématiquement invités par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères à se faire enregistrer au consulat de leur ambassade.

Dans la mesure où il ne s'agit pas d'une obligation, il n'existe pas de recensement

systématique. Pour autant, celles et ceux qui souhaitent rejoindre la réserve opérationnelle ou la réserve citoyenne de défense et de sécurité peuvent se signaler à l'attaché de défense de leur ambassade. Pour la réserve opérationnelle, ils seront orientés vers l'application ROC (Réservistes Opérationnels Connectés) pour qu'ils rentrent dans le processus de recrutement. Il est à noter que le nombre de réservistes travaillant au profit de nos missions de défense tend à s'accroître. ■

L'ASUNOR



L'association intitulée **Action sociale de l'Union nationale des officiers de réserve et organisations de réservistes (ASUNOR)**, fondée en 1956 et reconnue d'utilité publique par décret publié au Journal officiel du 25 février 1967, a pour but :

- d'aider les organisations membres de l'Union nationale des officiers de réserve et des organisations de réservistes (UNOR) dans l'assistance que celles-ci apportent à leurs adhérents, réservistes, réservistes admis à l'honorariat de leur grade, anciens réservistes et anciens militaires d'active, et à leurs familles ;
- d'œuvrer à la coordination des activités d'assistance des organismes institutionnels et associatifs qui exercent une action sociale au profit des réservistes et de leurs familles.

<https://unor-reserves.fr/lasunor/>



Vous permettre de
vivre pleinement
chaque instant,
c'est ça être
assurément
humain.



ASSURANCE ACCIDENTS & FAMILLE

LA PROTECTION À TARIF UNIQUE⁽¹⁾

pour vous accompagner sur tous les terrains.



Assurément
Humain

(1) Pour l'ensemble des assurés au contrat : le souscripteur, son conjoint non séparé de corps ou de fait, partenaire de PACS, concubin, les enfants fiscalement à leur charge ou, en cas de divorce, pendant leur droit de visite.

Conditions et limites des garanties de notre contrat Accidents & Famille en agence GMF. Les Conditions Générales et la Convention d'assistance de ce contrat sont consultables sur gmf.fr



GMF ASSURANCES - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret.

Les produits distribués par GMF ASSURANCES sont assurés par GMF ASSURANCES et/ou LA SAUVEGARDE et/ou GMF VIE et/ou Covéa Protection Juridique et/ou AM-GMF. © Getty images.